

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et Rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS-6^e, 21, RUE CASSETTE
Téléph. Littré 97-39. — Chèques postaux : PARIS n° 1900

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Le Comité. — Nos morts : M. DE FEURIAU | 41 |
| La politique italienne en Méditerranée et dans le Proche-Orient, par F. TAILLAR | 42 |
| Un aspect du problème social et démographique de l'Indochine : Le régime matrimonial annamite, par André DURËTESTE | 50 |
| Le conflit sino-japonais (Quelques faits), par A. M. | 51 |
| La situation financière du Japon et le conflit d'Extrême-Orient, par P. A. P. | 54 |
| Variétés. — De Plymouth à Bombay par l'Égypte en 1837. | 55 |
| Indochine. — Au Grand Conseil des Intérêts économiques. — Au Conseil du Gouvernement. — Mouvement des exportations et des prix. — Les échanges économiques avec l'Afrique du Nord. — La défense de l'Indochine. — La question des réfugiés chinois. — Une opinion annamite sur les menées japonaises. — Les travaux du port de Saïgon. — La plus vieille maison de commerce d'Indochine. — Le centenaire de Petrus Ky. — La monarchie annamite. — Un nouveau pont à Haïphong. — Liaison aérienne de Hanoi à Yunnanfou. — Le nouveau marché de Pnom-Penh. — Relations commerciales du Laos avec le Tonkin. — L'économie du territoire de Kouang-tchéou-Wan. | 56 |
| Établissements français de l'Inde. — Au Conseil Général. | 62 |
| Levant. — La propagande antibritannique dans le monde arabe et la guerre des ondes. — La situation politique au Liban. — Le traité franco-syrien. — Le sandjak d'Alexandrette. — Le problème palestinien. — La question d'Alexandrette. — Les droits du protectorat d'Aden sur l'Hadramaout. — Fédération des émirats du Golfe Persique | 63 |
| Extrême-Orient. — Généralités. Les lignes aériennes du Pacifique. | 68 |
| Chine. — Centres d'aviation bombardés. — Contrôle de l'économie chinoise. — Dans la Chine du Nord. — Le budget du Mandchoukouo. — L'exploitation des ressources de Mongolie. — L'agitation panislamique et le Japon. | 69 |
| Japon. — Les ambitions japonaises appréciées par un Chinois. — La population japonaise. | 71 |
| Asie anglaise. — La nouvelle base navale de Singapour. | 72 |
| Bibliographie | 72 |

LE COMITÉ

NOS MORTS

M. de Fleuriau

Dès le début de l'année nouvelle, le Comité de l'Asie française a dû enregistrer un nouveau deuil. M. de Fleuriau, ambassadeur de France, est mort le 19 janvier en Égypte, à l'hôpital d'Ismaïlia.

Est-il besoin de rappeler ici que, bien avant d'être appelé à la direction de cette ambassade de Londres, où il avait été pendant de longues années un des principaux collaborateurs de Paul Cambon, M. de Fleuriau avait débuté à Constantinople comme troisième secrétaire ? puis qu'il s'était, peu après la grande guerre, rendu à Pékin en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire ? Il occupa ce poste pendant près de trois ans (1921-1924), jusqu'au moment où sa parfaite connaissance de la politique franco-britannique le désigna pour l'ambassade de Londres, qu'il quitta en mars 1933. C'est seulement un peu plus tard, après son retour définitif en France, que M. de Fleuriau accepta d'entrer dans notre Comité, auquel il ne put malheureusement pas apporter toute la collaboration que nous eussions souhaitée et que lui-même eût désiré nous donner. Mais le prestige de son nom, le souvenir des services rendus par lui au pays, soit en Extrême-Orient, soit à Londres, l'assurance que nous pouvions, le cas échéant, recourir à sa longue expérience et à ses conseils nous étaient déjà très précieux. C'est donc avec douleur que nous nous inclinons aujourd'hui sur la tombe de ce très galant homme, qui fut trop peu de temps des nôtres, d'un représentant de la France qui, partout et toujours, servit avec un ardent patriotisme et fit honneur à son pays.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

JANVIER 1938

| | |
|--|-------|
| MM. Boissonas, à Paris; Boulogne, à Paris; Ctesse de Montfort, à Beaulieu; chacun 100 fr. | 300 |
| De Sambucy, à St-Étienne-de-Grès. | 70 |
| Bib. de Pnom-Penh; Lib. d'Extrême-Orient, à Paris; Résidence Générale, à Hanoï; Contre-amiral commandant l'escadre du Levant; Desbarax, à Paris; Bib. Universitaire de Poitiers; École Vétérinaire d'Alfort; A. I. d'Alger; Maunier, à Paris; Bib. de la Faculté de Droit, à Paris; Bib. du Gouvernement, à Saïgon; Stechert, à Paris (8); Bibl. Nationale d'Alger; Cie du Canal de Suez, à Paris; Caisse Nationale de Crédit Agricole, à Paris; Direction des Douanes, à Hanoï; Bib. Municipale de Nîmes; Dufourcq, à Paris; Musée des Colonies, à Paris; Service d'Information du Ministère du Commerce; Bib. Universitaire de Montpellier; Bib. Universitaire de Lyon; Bib. du Sénat; Gouvernement général d'Alger (2); Bib. Publique de Nancy; Chambre de Commerce d'Angoulême; Martin Nijhoff, à Paris (6); Service Géog. de l'Armée, à Paris; Bib. Militaire de Saïgon; Faculté de Droit de Strasbourg; Bib. du Port de Toulon; Ministère de l'Éducation Nationale à Hué; Falk, à Paris; Cercle Catholique d'Alep; chacun 60 fr. | 2.820 |
| R. P. Lassoney, à Hérissa; R. P. Robert, à Paris; Brenier, à Marseille; Zeiller, à Paris; Guillemain, à Monaco; Loustalan, à Pau; de Sayve, à Paris; Georges Picot, à Paris; Genel, à Locon; Cyrot, à Marseille; Schefer, à Versailles; Si Abdelhac, à Safi; Carré, à Paris; Paris, à Nice; Gréa, à Rotalier; Dumas, à Corps; Dr Vaillant, à Arras; Mennevée, à Paris; Dr Decourt, à Paris; chacun 50 fr. | 950 |
| Pardailhé Galabrun, à Paris; Lieut. Bréard, à Toulon; chacun 45 fr. | 90 |
| Total. Fr. | 4.230 |

La politique italienne en Méditerranée et dans le Proche-Orient

Depuis la création de son empire, l'Italie a modifié complètement sa politique étrangère. D'européenne qu'elle était autrefois, elle est devenue coloniale, donc maritime et internationale. En s'installant en Éthiopie, l'Italie a acquis, non seulement en Mer Rouge et en Afrique, mais aussi en Arabie, dans le proche Orient et en Méditerranée de nouvelles positions économiques et stratégiques qui ont eu une influence prépondérante sur sa politique étrangère. Comme toutes les puissances coloniales, elle est devenue, à son tour, sensible à tout ce qui touche, de près ou de loin, ses communications maritimes. Son attention ne doit plus être exclusivement fixée sur le haut Adige et le Brenner; elle se doit de

surveiller l'Égypte et le Canal de Suez, Aden et l'Océan Indien, le Soudan Égyptien et l'Arabie.

Il ne nous est pas possible d'exposer ici, en les motivant, les abandons que Rome a dû consentir en Europe Centrale, ni de souligner les causes réelles et profondes de l'intervention italienne en Espagne, des accords de Belgrade, de l'entrevue italo-turque de Milan et des sympathies bruyantes dont la presse romaine fait, tout à coup, montre à l'égard du nouveau gouvernement de Bucarest. De même, nous ne voulons rechercher ni les conséquences de certaine propagande en Afrique du Nord, ni les raisons qui ont poussé M. Mussolini à créer en Libye un corps d'armée doté d'une brigade motorisée, ou à équiper en terrains d'aviation le désert de Tripolitaine. Ces questions voudraient des développements très approfondis qui nous amèneraient à sortir du cadre que s'impose l'*Asie Française*.

Nous avons donc tenu à restreindre le champ géographique de cette étude et, si nous sommes obligés de rappeler quelques-uns des aspects de la question égyptienne (il est matériellement impossible de la délaissier quand on s'occupe de politique musulmane), c'est en Méditerranée et dans le Proche-Orient que nous voulons étudier les efforts de pénétration de l'Italie.

**

Bien avant la conquête éthiopienne, Rome s'est efforcée de conquérir de fortes positions dans toute la Méditerranée orientale et jusqu'en Mer Noire. Elle voulait, dans le cas où Suez et Gibraltar seraient fermés, assurer son approvisionnement en blé et en pétrole. On sait comment, dans ce but, elle tenta de resserrer ses relations avec l'U. R. S. S., malgré le conflit idéologique latent qui existait entre le fascisme et le bolchevisme. Cet effort devait fatalement aboutir à un échec.

Depuis la création de l'axe Berlin-Rome, l'Italie a cherché, par tous les moyens, à se concilier d'étroites relations dans les Balkans. Elle laissait à sa nouvelle alliée le soin de s'occuper de l'Europe Centrale. Cette politique nouvelle, qui repose sur des bases sérieuses, naturelles et positives, ne vise à rien moins qu'à assurer aux deux puissances, dites totalitaires, le contrôle de l'Europe centrale et méridionale.

Dans le même temps, le Duce a affirmé, à maintes reprises, sa volonté de s'assurer la liberté en Méditerranée. Précisant sa pensée à Milan, le 1^{er} novembre dernier, il s'est écrié :

L'Italie est une île qui émerge de la Méditerranée. Cette mer est, pour la Grande-Bretagne, une route, une des nombreuses routes, ou plutôt même un raccourci, par lequel l'Empire britannique rejoint plus rapidement ses territoires périphériques. Mais si pour d'autres cette mer représente une route, pour nous, Italiens, c'est la vie. Nous avons dit et répété que nous n'entendons pas menacer cette route, que nous ne nous proposons pas de la couper, mais nous exigeons que nos droits et nos intérêts vitaux soient respectés.

Il n'y a pas d'alternative : il faut que les cerveaux qui raisonnent dans l'Empire britannique comprennent que le fait est accompli et qu'il est irrévocable.

Cette affirmation logique ne comportait aucun caractère d'exclusivité. Elle pouvait donc être admise par tous et la France comme la Grande-Bretagne, compte tenu de la position géographique de la péninsule italienne en Méditerranée, ne formulèrent aucune critique. Elles comprirent moins que M. Mussolini, quelques mois plus tard, la qualifiât de « Route impériale Romaine », pendant que la presse fasciste contestait au gouvernement britannique le droit de contrôler la Méditerranée et les moyens d'y maintenir son hégémonie. Cette formule et cette attitude étaient pour le moins inopportunes, car elles heurtaient directement, et sans profit réel, un des principes essentiels de la stratégie impériale et navale de la Grande-Bretagne, qui considère, depuis plus d'un siècle, la Méditerranée comme l'épine dorsale de son empire. Il faut convenir, d'ailleurs, que la situation stratégique de l'Italie est extrêmement difficile. Malgré des efforts admirables pour organiser et améliorer sa production, tant industrielle qu'agricole, elle est extrêmement mal placée pour tout ce qui concerne les matières premières indispensables à la fabrication du matériel de guerre. Elle dépend exclusivement de l'importation pour le caoutchouc, le platine, l'étain, le nickel et le tungstène, et presque entièrement pour le charbon, le cuivre, le coton, le fer, le plomb, le manganèse, le pétrole, la laine et le zinc. Il serait possible à l'Allemagne de lui faire parvenir des approvisionnements, mais l'Allemagne, malgré les stocks qu'elle a constitués, est loin de pouvoir exporter. De plus, la capacité des chemins de fer italiens n'est pas suffisante pour leur permettre de faire face à l'énorme accroissement de volume qui résulterait de l'acheminement de ces fournitures par voie terrestre. Tous ces désavantages sont connus de l'Etat-Major italien et, pour lui, la bonne stratégie semblerait être de créer à l'Angleterre le plus de difficultés possibles dans le Proche-Orient. Il n'y a pas manqué, et la presse italienne n'a point seulement voulu tenir compte de la situation de l'Empire britannique en Méditerranée ; elle a par surcroît, affecté une attitude arrogante à l'égard de Londres. La Grande-Bretagne s'est tue parce qu'elle n'était pas prête et qu'elle le savait. Sans bruit, sans manifestations extérieures, la Home Fleet abandonnait Malte qui, pour une aviation entraînée au pilotage sans visibilité et par coordonnées, constitue une cible idéale pour l'aviation de bombardement ; elle allait se réfugier dans la rade foraine d'Alexandrie, où ses équipages, harassés par de longs mois de mouillage, assistaient, impassibles, au lent défilé des cargos italiens lourdement chargés de troupes qui chantaient en passant devant les croiseurs britanniques. Les Anglais étaient cependant maîtres du canal de Suez, mais jamais ils ne s'opposèrent à l'exécution de la Convention de Constantinople du 29 oc-

tobre 1888 qui porte leur signature et dont l'article premier est ainsi conçu :

Le canal maritime de Suez sera toujours libre et ouvert, en temps de guerre comme en temps de paix, à tous les bâtiments de commerce et de guerre, sans distinction de pavillon. En conséquence, les hautes parties contractantes conviennent de ne porter aucune atteinte au libre passage du canal, en temps de guerre comme en temps de paix.

Au lieu de souligner cette attitude, normale certes, la presse italienne se plut à affirmer qu'elle n'était dictée que par le souci d'éviter, à tout prix, un conflit armé avec l'Italie.

L'inquiétude de l'Angleterre se changea alors en alarme et aussi en colère et elle poussa l'équipement militaire de l'Egypte. Elle multiplia les batteries de côte, intensifia les envois de troupes et de munitions et garnit de batteries anti-aériennes les points sensibles de basse et de haute Egypte. Ce fut l'époque où l'école, dite « du Cap » parut devoir triompher. En présence de la menace qui s'accroissait en Méditerranée et qu'il était difficile de parer, de nombreux stratèges britanniques se sont demandé si la défense des intérêts impériaux valait d'être assurée au prix de trop lourds sacrifices et s'il ne convenait pas de se borner à bloquer la Méditerranée à ses deux extrémités, c'est-à-dire à Gibraltar et à Suez.

L'empire ne dispose-t-il pas, par le cap de Bonne-Espérance, d'une seconde ligne de communication avec ses possessions asiatiques ? Si le voyage est plus long (il y a 10.500 milles de Colombo à Londres, et 11.000 depuis Freemantle, au lieu de 6.700 et 1.100), si cet allongement devait réduire le rythme des importations de la métropole, cet inconvénient serait compensé par une sécurité accrue pour les navires marchands et par la liberté stratégique et tactique de la flotte de bataille. L'Amirauté se contenterait de maintenir des forces légères et de l'aéronautique à Malte, en Chypre et à Caïffa ; elle replierait ses escadres de ligne sur Gibraltar et sur la région Aden-Mombasa ; elle organiserait stratégiquement la route de Bonne-Espérance. Telle est la conception de l'« Ecole du Cap » (1).

Mais toutes ces idées ont été écartées comme trop pessimistes et le marquis de Dufferin, ministre des Colonies, a déclaré à la Chambre des Lords que la Grande-Bretagne maintiendrait à n'importe quel prix le droit de passage à travers la Méditerranée. Aujourd'hui donc, plus que jamais, les chefs de la politique britannique se préparent à contenir l'expansion italienne, qui, pendant que le Duce multiplie la mise en chantiers de bâtiments de haute mer, semble repartir à la conquête de nouveaux points d'appui.

L'Italie s'est installée avec une majesté un peu théâtrale, mais de façon très sérieuse, dans les îles du Dodécannèse. Rhodes en particulier, cette île merveilleuse, la plus grande des Sporades, à laquelle les Hospitaliers donnèrent une vie nouvelle après que Foulques de Villaret eût réussi, le 15 août 1309, à s'en emparer et qu'ils devaient garder jusqu'au 1^{er} janvier 1523, époque

(1) *Le Temps*, août 1937.

ou le grand Maître Philippe Villiers de l'Isle Adam, la quitia « au soleil levant » ; Rhodes, où la si belle « auberge de France » abrite maintenant les services d'une compagnie de navigation, est devenue un formidable bastion italien hérissé de canons et couvert de champs d'aviation.

L'Italie a encore réorganisé le front de mer « Ile d'Elbe, Sardaigne, Sicile » et ses escadres, qui disposent d'une chaîne continue de bases et de points d'appui que l'on renforce chaque jour, peuvent maintenant circuler en toute quiétude entre les mers Ionienne et Tyrrhénienne. Depuis Tarente, qui est équipé pour recevoir les cuirassés de 35.000 tonnes, jusqu'à Augusta, Leros (1) et Tobrouk, en passant par Trapani, qui menace la ligne Toulon-Alger, et par Messine, qui surveille la direction d'Alexandrie, la flotte italienne dispose d'excellents mouillages solidement défendus. Pour barrer la route entre la Sicile et Tunis, Rome est en train de bétonner l'îlot de Pantelleria. C'est autour de ce « pieu central », dont un décret italien de février 1937 interdit le survol, que doit venir s'accrocher le barrage mouvant des unités sous-marines chargées de couper la route Gibraltar-Suez. Au cours des manœuvres navales qui ont eu lieu en mars et en août derniers, l'Etat-Major italien a expérimenté la mise en place et la solidité de ce barrage. De plus, comme les progrès de l'aviation jouent surtout en faveur de la nation décidée à l'offensive, brusquée ou non, on peut affirmer que, à l'heure actuelle, aucun convoi ne peut échapper aux escadres qui s'envoleraient de la péninsule italienne ou des lignes Tripoli-Syracuse et Leros-Tobrouk.

Enfin, la récente décision du Duce (il a annoncé le 8 janvier dernier, que l'Italie allait immédiatement mettre en chantier deux nouveaux cuirassés de 35.000 tonnes, du type Vittorio-Veneto) n'est point faite pour calmer les appréhensions des puissances méditerranéennes.

L'Angleterre a vu le danger. Elle avait cru que l'histoire du monde était terminée et, sous l'influence prépondérante de Ramsay Mac Donald, qui emporte en mourant une large part de responsabilité, elle avait abandonné le principe qui avait jusqu'à ce jour garanti sa sécurité.

L'idéologie genevoise, infiniment belle en soi, s'est révélée dangereuse, car elle a empêché la Grande-Bretagne de percevoir les ambitions, les préméditations, les préparatifs guerriers de peuples qui ne sont pas tous des vaineux. Son réveil est bien tardif (le Japon en fournit chaque jour de nouvelles preuves), mais il ne servirait à rien de récriminer contre ce qui est. Admirons plutôt avec quelle décision l'Angleterre entre à nouveau dans la lutte (2) et constatons, pour

(1) Leros, dans le Dodécane (en italien *Lero*), a une superficie de 50 kilomètres carrés, est à 20 milles seulement des côtes de l'Asie Mineure, à 550 milles de Caïffa et à 370 milles de l'île de Chypre.

(2) Pour être exactement renseigné sur la puissance du réarmement britannique, on peut consulter l'*Illustration* du 27 novembre 1937.

en revenir à l'objet de cette étude, qu'avec l'aide de ses diplomates, elle organise de plus en plus solidement le bastion défensif du Proche-Orient.

Malte a perdu de sa valeur. Cette forteresse marine, aux terrasses ocreuses, couvertes de jardins, cette dominatrice des mers, longtemps la terreur des Barbaresques, est évidemment trop proche des centres italiens d'aviation (1). Elle sera remplacée par Chypre qui, en 1940, sera une base imprenable, pendant que les escadres britanniques trouveront à Caïffa, à Port-Saïd, à Alexandrie, peut-être même à Akaba, de sérieux points d'appui et d'excellentes bases de ravitaillement.

Pour l'instant, l'Amirauté ne peut rien contre l'organisation du défilé Sicile — Pantelleria — côte d'Afrique, mais les trois portes de la mer intérieure sont fermées aux Italiens. Gibraltar et Suez sont solidement tenus. Quant aux Dardanelles, leur utilisation par les puissances étrangères est, en fait, depuis les accords de Montreux, entièrement laissée à la discrétion du gouvernement d'Ankara (2).

Londres s'est donc efforcé de contenir face à l'Est la poussée italienne (3). Avec ses forces aériennes du Levant, qu'elle va renforcer d'ailleurs, elle est en mesure de tenir en respect les forces aéro-navales du Dodécane et de Libye, et si Rome peut essayer de couper l'axe Gibraltar-Suez, Londres peut intercepter aisément toute la navigation italienne entre la Grèce, la Crète, le littoral africain et l'Ethiopie.

En politique extérieure, comme ailleurs, — et là avec un profit plus certain qu'ailleurs, — l'Angleterre est demeurée conservatrice. Sa tradition, on ne la trouve consignée nulle part : les hommes d'Etat anglais s'en transmettent les uns aux autres la secrète formule ; les générations nouvelles se considèrent liées par l'œuvre de leurs devancières et, manœuvrant dans leur sillage, poursuivent l'effort commencé. Quand le but s'est trouvé atteint, si les intérêts de

(1) Elle n'est qu'à 70 milles de la Sicile.

(2) L'évolution de la politique étrangère turque est assez intéressante pour vouloir à elle seule une étude particulière. Qu'il nous suffise d'indiquer pour l'instant que Londres a acquis une influence particulière à Ankara.

(3) En Egypte, la Grande-Bretagne a massé deux brigades d'infanterie, deux brigades de cavalerie dont une motorisée, deux brigades d'artillerie et deux bataillons de chars. En Palestine, elle a six bataillons d'infanterie et des unités motorisées. De plus, une aviation forte, homogène, constamment renforcée, surveille attentivement les frontières de l'Egypte. Ces forces sont suffisantes pour l'instant, mais elles n'ont pas de réserves et cette situation préoccupe bien des cerveaux militaires anglais. Aussi le major général A. C. Temperley écrit-il à ce sujet, dans le *Daily Telegraph* du 10 janvier dernier : « Les garnisons de Palestine et d'Egypte sont juste suffisantes pour leurs responsabilités immédiates. Au cas où des troubles sérieux surgiraient dans le Moyen-Orient, nos réserves devraient venir d'ailleurs... mais cela prendrait du temps... A mon avis, nous devrions établir une réserve stratégique en Palestine et peut-être à Chypre, réserve qui serait disponible pour toutes les demandes susceptibles de lui être faites. »

l'Empire l'exigent, on inaugure une tradition nouvelle.

Depuis 1799, date où Bonaparte provoqua la question d'Égypte et, par ricochet, la question d'Orient dans sa phase contemporaine, la politique orientale de la Grande-Bretagne illustre cette constatation. Londres n'eut de cesse que lorsqu'elle eût terrassé son implacable adversaire et l'eût engagé en plein océan, de même qu'elle ne connût de répit que quand elle eût balayé Méhémet Ali et rasé jusque dans ses fondements l'Empire arabe qui voulait naître vers 1820-1840, quitte, cinquante ans plus tard, à reprendre pour son compte l'ambitieux projet de Méhémet.

Dès 1893, le major Otto Wachs signalait officiellement, dans la *Contemporary Review* (1), ce que les hommes d'État anglais savaient depuis longtemps.

Aujourd'hui l'Égypte forme le pivot de la question d'Orient... Elle offre une base solide pour projeter en toutes directions des offensives : elle est reliée avec l'Asie au moyen de la péninsule sinaïtique que traversent les routes de Syrie, de Mésopotamie et du golfe Persique. À l'est de l'Égypte, par le golfe d'Akaba qui pointe vers la Syrie et la Mésopotamie, et, à l'Ouest, par le golfe de Suez qui rayonne vers la Méditerranée, la Mer Rouge débouche au Sud dans l'Océan Indien, à travers le détroit de Bab el Mandeb. Et depuis le percement de l'isthme de Suez, elle est devenue la première mer et la première route du monde, en sorte qu'aujourd'hui son importance politique et militaire est peut-être plus grande encore que celle du Bosphore ou des Dardanelles. Cette importance, on doit l'appeler mondiale aussi longtemps que l'Angleterre possédera l'Égypte et exercera un double et immédiat contrôle, non seulement sur l'embouchure artificielle de la Mer Rouge (Port-Saïd) et de son estuaire, mais encore aura, en souveraine, contraint à son service ses deux approches : l'Est méditerranéen au Nord (tel un parallélogramme à angles aigus couché entre l'Égypte, la Syrie et la côte d'Anatolie) et le golfe d'Aden au Sud. Un seul regard jeté sur la carte découvre la prépondérance de l'Angleterre qui non seulement possède dans Alexandrie un formidable port de mer sur le littoral nord, mais domine encore l'angle important où la Syrie rejoint l'Asie Mineure, le golfe d'Alexandrette, grâce à l'île de Chypre. Tandis qu'Alexandrie contrôle toute la région maritime au Nord et à l'Est du canal de Suez, Chypre contrôle les rivages de l'Anatolie et de la Syrie. Dans cette région, l'axe stratégique oscille entre Chypre-Alexandrie et Chypre-Port-Saïd. En sortant de la Mer Rouge par sa bouche de l'Est, qui est défendue par un « cadenas » anglais, Périm, on atteint le golfe d'Aden, sur le rivage nord duquel s'élève la forteresse anglaise du même nom ; et, pareillement, au point de jonction du golfe d'Aden avec l'Océan Indien, surgit des eaux profondes le port retranché anglais de Socotora...

Et Otto Wachs d'assurer avec fatuité, mais non sans justesse :

À l'œil exercé d'un militaire, l'Égypte se présente comme le bastion est du difforme continent africain, — un bastion naturellement puissant et capable de résister à l'attaque, — dont les larges fossés sont les Mers Rouge et Méditerranée et le fossé sec le désert. Ce bastion commande à la fois l'étroit ruban de côtes qui se déroule vers Tripoli et le rideau qui s'étend du désert au Soudan. Il balaie la péninsule du Sinaï et,

du Nord au Sud, couvre de son influence toute la côte de Syrie. Le profil de ce bastion égyptien est ainsi modelé que son heureux possesseur a dominé ou dominera Tripoli, la Syrie et l'Arabie.

Telle est la raison pour laquelle, chaque fois qu'une autre puissance européenne a essayé d'asseoir son influence en Orient, elle a agi au détriment de la Grande-Bretagne. Comment pourrait-il en être autrement, d'ailleurs, puisque l'Angleterre a toujours mené une politique de prestige et de contrôle dans tout le Proche-Orient ? Depuis 1934, cependant, elle se heurte à de très sérieuses difficultés dont les deux plus importantes sont, à l'heure présente, l'influence de la culture européenne, qui agit surtout en Turquie et en Perse, et un renouveau de spiritualité qui bouleverse l'Arabie et menace de s'étendre à tout le monde musulman. Beaucoup d'orientaux, comme le publiciste perse Kesrevi, demandent que l'Orient se sépare de la caravane européenne égarée et reprenne le chemin naturel de l'Islam.

L'Angleterre s'est efforcée de connaître et d'utiliser ces tendances afin de favoriser l'établissement d'un régime de paix entre les États du monde arabe. Sa tâche est difficile, car elle doit concilier le nationalisme arabe, dont Lawrence a le premier senti l'importance, la solidarité bédouine, les particularismes locaux qui représentent autant de virtualités nationales, et le Sionisme, dont on a dit justement qu'il était « à la fois une puissance constructive dans l'ordre économique et destructive dans l'ordre politique, parce qu'elle provoque dans les masses arabes des réactions violentes ».

*
* *

Dans cette lutte de tous les instants, la Grande-Bretagne ne remporte pas que des succès. Elle se heurte à des résistances qu'elle ne prévoyait pas. L'Italie, dont on connaît le rêve impérialiste, n'a pas hésité à profiter de ces frictions pour « s'introduire dans le circuit » et essayer de neutraliser, chaque fois qu'elle le pouvait, les visées britanniques. Elle a débuté au Yémen, en soutenant l'Imam Yahia qui s'opposait aux prétentions d'Ibn Séoud (1). Mais l'Angleterre a riposté immédiatement. Elle a manœuvré d'abord à Sana en ruinant l'influence italienne et en se servant d'Ibn Séoud, qui ne voulait tolérer aucune ingérence étrangère au Yémen.

Ne pouvant s'implanter sur la côte arabe de la Mer Rouge, les Italiens essayèrent alors de renforcer leur position sur la côte africaine.

Giolitti, dans ses *Mémoires*, consacre un curieux chapitre à la politique africaine de l'Italie. Après avoir rappelé que le gouvernement de Londres s'était servi des Italiens pour entraver la politique française dans l'Afrique du Nord

(1) Major OTTO WACHS : *The strategic value of Egypt Contemporary Review*, vol. LXII, p. 442.

(1) Ce sujet a déjà été traité dans l'*Asie Française* sous ce titre : *L'Arabie du Sud : Hadramaout et Yémen*, année 1937, pages 210-214, avec carte, et 237-244

et en Méditerranée, qu'il avait cherché à les installer à Tunis en 1872, à les associer à l'occupation de l'Égypte en 1882, et qu'il les avait lui-même établis à Massaoua sur la Mer Rouge en 1883, Giolitti ajoute : « Mancini, qui était ministre des Affaires Étrangères, magnifia cette dernière entreprise en prononçant la phrase fameuse que les clefs de la Méditerranée étaient dans la Mer Rouge. Mais, nous ne les y avons jamais trouvées. » Aujourd'hui, comme l'a écrit M. Maurice Pernet, M. Mussolini « pourrait répondre à Giolitti que, s'il n'a point trouvé les clefs de la Méditerranée dans la Mer Rouge, c'est qu'il les y a mal cherchées ; et les hommes d'État britanniques ne contrediraient pas ». Et l'Angleterre a bien été obligée de convenir qu'elle avait perdu la deuxième manche. Mais la partie est loin d'être terminée. Profitant de sa situation, l'Italie a aussitôt voulu la fortifier. Avec infiniment de souplesse, elle a préparé une nouvelle offensive qui devait lui permettre d'étendre sa zone d'influence, de porter le cas échéant un nouveau coup à l'influence britannique et d'amener la France et la Grande-Bretagne à reconnaître une situation de fait. Pour atteindre ce résultat, elle a manœuvré dans tout le Proche-Orient et en Afrique du Nord (1).

En Arabie d'abord. Elle avait misé en 1926 sur la carte yéménite. La victoire d'Ibn Séoud lui prouva qu'elle avait surestimé la force de l'Imam et il ne lui resta, pour prix de ses efforts, qu'un traité commercial sans valeur réelle. Avec son réalisme habituel, elle chercha à entrer en relations avec Ibn Séoud. Le roi du Hedjaz et du Nedj se prêta de bonne grâce à ces avances et il envoya son fils aîné, l'Emir Séoud, à Rome en mai 1935. Les conversations diplomatiques paraissent avoir porté sur le règlement des rapports entre le Hedjaz et les colonies italiennes, sur la promesse de l'appui moral de l'Italie au monde islamique, dont une fraction est opprimée en Abyssinie par le clergé copte, et sur la possibilité de recruter des volontaires au Hedjaz afin de renforcer les forces armées italiennes de l'Érythrée et de la Somalie.

Il semble que, à son début, cette politique ait rencontré un certain succès puisque Ibn Séoud n'a point consenti à signer le traité d'amitié que le Négus lui proposait. Mais il convient de ne point exagérer ce succès, car l'« empereur d'Arabie », qui est passé maître dans l'art de jouer les puissances les unes contre les autres, s'est toujours refusé à lier son sort à celui d'aucune d'elles. D'ailleurs l'Angleterre veillait, et son action a du être prépondérante puisque le Duce, après maintes démarches pressantes, est revenu à son premier objectif, le Yémen. Or on ne peut à la fois triompher diplomatiquement à la Mecque et à Sana.

(1) Nous laissons volontairement de côté cette dernière question qui n'est pas du domaine géographique de l'Asie Française.

Le traité de commerce conclu entre Rome et Sana venait à échéance en 1936. L'Italie, qui flirtait à ce moment avec Ibn Séoud, n'était point pressée de le renouveler. Après son échec diplomatique au Hedjaz et ses succès en Éthiopie, M. Mussolini décida de reprendre les pourparlers avec l'Imam Yahia. M. J. Gaspari, ex-gouverneur des colonies et ami personnel du Duce, reçut mission non seulement de renouveler le traité commercial, mais de proposer une entente amicale. Le 4 septembre dernier, la presse italienne annonçait triomphalement que la mission de M. Gaspari avait pleinement réussi. On s'est plu à vouloir réduire l'importance de l'acte diplomatique conclu. On a cherché à prouver que la lettre adressée par l'Imam au chef du gouvernement italien n'était qu'une missive de courtoisie répondant, suivant une habitude orientale, aux déclarations de sympathie formulées en faveur de l'Imam par M. Mussolini. Il semble que l'on ait eu tort car, dans ce document, le roi du Yémen approuve hautement la politique islamique du Duce, déclare qu'elle est efficace et qu'elle a déjà conquis le cœur des musulmans et exprime l'espoir qu'elle ne fera que se développer.

D'autre part, cette lettre a été envoyée à Rome à une époque où une foule de questions concernant le monde arabe préoccupaient l'Angleterre. Sur au moins un point sensible de la route des Indes, « la politique philo-islamique de Rome s'oppose, comme le dit le rédacteur du *Temps* dans la capitale italienne, à la politique philo-sémitique de Londres. » L'entente italo-yéménite n'est donc pas sans renforcer de façon sensible la position de l'Italie en Mer Rouge, car l'appui yéménite peut signifier, demain, la libre disposition de la côte yéménite.

Enfin, à la bien considérer, cette lettre prouve encore que le geste de M. Mussolini et l'appel qu'il a lancé de Tripoli au monde musulman a été entendu... jusqu'au Yémen.

La déclaration pro-islamique de M. Mussolini a fait l'objet, comme bien on le pense, de nombreux et copieux commentaires. On a évoqué l'idée de la primauté italienne ; on a cité le célèbre livre de l'abbé Gioberti — *De la suprématie morale et civile des Italiens* (1843) — où l'auteur revendique pour son pays toutes les prééminences : religieuses, philosophiques, morales, scientifiques, artistiques, politiques ; on a traité des questions panislamiques et discuté de la valeur du panarabisme... On aurait pu rappeler également que l'Italie a toujours rêvé d'être une puissance musulmane et que, de tous temps, son visage et son ambition furent tournés vers ce rivage méridional de la Méditerranée, qu'elle y porta la force romaine et que les rêves de l'Église sachant dépasser les bornes de la cité, ne visaient à rien moins qu'à reprendre, à l'aide des ordres religieux : Dominicains, Franciscains, Capucins, Carmes, Théatins, Pères de la Mission Lazariste, etc., etc., l'œuvre d'unité et de domination tentée par les Césars Romains.

Enfin, pour motiver, si besoin était, les prétentions italiennes dans les pays musulmans de l'Orient méditerranéen, il aurait été possible de faire allusion à l'admirable mouvement orientaliste qui débuta au milieu du XIII^e siècle et qui amena le cardinal Frédéric de Médicis à Florence, les Papes à Rome, le cardinal Borromée à Milan, le cardinal Barbarigo à Padoue, l'évêque Agostini Giustiniani à dépenser sans compter pour acheter et traduire des manuscrits arabes, pendant que les Médicis créaient l'Imprimerie de la Propagande et la Bibliothèque Ambrosienne et que Grégoire XV, en 1621, favorisait la constitution de la « Propaganda Fide ». Le souvenir de ce passé a été soigneusement entretenu par les écrivains, les poètes et les historiens italiens. Quand l'œuvre d'unification intérieure fut réalisée, le peuple, guidé par ses chefs, rêva de la Tunisie où les Français s'installaient en 1881, — de la Tripolitaine, mais il n'osa y toucher, — de l'Éthiopie..., et ce fut la défaite d'Adoua.

Avec le fascisme, ces rêves, longuement caressés devinrent des réalités. Avec ses traditions, son ardent patriotisme, sa diplomatie réaliste et aussi ses ambitions, l'Italie actuelle veut jouer un rôle de premier plan dans le Proche-Orient. Elle sera d'ailleurs aidée par les aspirations mêmes du monde musulman qui, au panislamisme un peu théorique d'avant-guerre, a substitué le panarabisme, beaucoup plus agissant.

On connaît la lamentable histoire de l'après-guerre et l'atmosphère de déception, de haine, de contradictions qui régna pendant dix ans dans le Proche-Orient. Elle contribua, plus que n'importe quel mouvement intellectuel, plus que n'importe quelle propagande anti-occidentale, à dresser les peuples arabes contre l'Europe. Un véritable miracle s'opéra ; les tribus éparses dans le désert se réconcilièrent. L'Orient divisé et querelleur fit trêve à ses discordes et le bédouin accepta de faire alliance avec l'habitant des grandes villes. Des comités se formèrent, dont le plus fameux, le Comité syro-palestinien dirigé par Chekib Arslan et Yabri Bey, est à l'origine de toutes les révolutions orientales depuis quinze ans. Dans une certaine mesure, d'ailleurs, ce panarabisme se confond avec le vieux panislamisme renaissant, formant cet étrange composé de nationalisme politique, de mysticisme religieux et de réaction anti-européenne qui caractérise les mouvements qui agitent l'Islam aujourd'hui. Mais cette question est connue. Celle qui nous intéresse aujourd'hui est de savoir si les chefs nationalistes arabes trouvent auprès des Italiens des secours qui leur seraient particulièrement précieux. Pour certains auteurs, cette collusion est certaine. L'Italie attache une importance particulière à l'amitié du monde islamique et, comme elle veut faire de Rome le point de rencontre entre l'Orient et l'Occident, elle ne reculera devant aucun sacrifice, devant aucune compromission.

Pour d'autres, cette accusation est inventée de toute pièce par Londres, qui tient à rejeter sur une autre nationalité la responsabilité qu'elle encourt en Palestine. Malheureusement, en ce point comme en beaucoup d'autres, c'est la position politique qui commande le jugement à l'heure actuelle. Les « démocrates » et les « bolchevistes » sont très montés contre l'Italie. « Ils soulignent la perfidie du Duce et affirment qu'il a juré de mettre à feu et à sang toute l'Afrique du Nord au préjudice des Français, toute l'Égypte, la Palestine et l'Arabie elle-même au préjudice des Anglais ».

Il convient de ne point exagérer et la vérité semble plus simple. A l'origine, il y a sans doute aucun faute de l'Angleterre, ou, plus exactement, des hommes d'état qui ont suivi Lawrence alors qu'il prodiguait les plus larges promesses d'autonomie aux Arabes. Ces promesses n'ont pas été tenues, et les Sionistes sont en Palestine !... Comment, dans ces conditions, l'Italie n'aurait-elle pas cherché à profiter du mécontentement des Arabes et à s'en servir dans sa lutte contre l'Empire britannique ? Depuis quelques années, le gouvernement italien suit avec beaucoup d'attention les mouvements pan-arabe et pan-islamique qui, selon M. Mussolini, « constituent une parfaite défense contre le communisme ». Dès juin 1926, lors de la réunion du premier Congrès universel interislamique, le gouvernement italien a compris tout le profit qu'il pouvait avoir à soutenir les revendications inscrites au programme des chefs musulmans. Il a suivi avec la même bienveillante attention le deuxième Congrès interislamique, qui s'est réuni à Jérusalem, sous la présidence de Si Hadj Amin el Hussein, grand mufti de Jérusalem par la grâce de Sir Herbert Samuel, qui le choisit en 1922 sur une liste où les électeurs ne l'avait présenté qu'en troisième position. De même, la presse italienne prit nettement parti en faveur du Comité arabe quand il envoya des émissaires à Bagdad, à Amman, résidence de l'émir de Transjordanie, à Ryad, capitale d'hiver d'Ibn Séoud, afin d'obtenir l'appui des chefs d'Etat arabes dans la lutte engagée contre le Haut Commissaire britannique. Toutes les demandes arabes ont donné lieu à des commentaires favorables, qu'elles soient pour l'abandon immédiat de la politique du « home national », pour l'arrêt immédiat de l'immigration, pour la signature d'un traité entre la Grande-Bretagne et la Palestine arabe ou pour l'établissement d'un gouvernement national indépendant constitutionnellement élu.

En toutes occasions, les correspondants italiens de Palestine ou d'Égypte sont uniformément favorables aux Arabes et impitoyables pour la politique anglaise. C'est qu'il est malaisé de maintenir, sur le terrain purement spirituel, un mouvement comme celui qui est en train de se développer dans le Proche-Orient. Fatalement, il déborde son cadre normal et, de religieux, devient politique. Quand le Duce,

en Libye, brandit l'épée de l'Islam et annonce que « l'Italie assure les musulmans de Libye et d'Ethiopie de la liberté, de la justice » et leur promet « le bien-être et le respect de la loi du Prophète », quand les journaux italiens lancent une proclamation du genre de celle-ci : « Musulmans du monde entier, haut les cœurs ! Aujourd'hui est passé chez vos frères de Libye le Duce, restaurateur des mosquées et protecteur de l'Islam », ils savent qu'ils ne font point seulement un acte religieux, mais un acte politique important, car l'Islam, en entier, n'est qu'une « immense boîte de résonance » où des forces mystérieuses travaillent les esprits, où des émissaires, mystérieux aussi, passent, semant la bonne parole, le bon argent et aussi les bonnes cartouches. Tous les musulmans, qu'ils soient de Tunisie, de Sumatra, du Maroc ou d'Arabie, comprennent parfaitement ce que veut dire le Duce.

En ce sens, on peut donc affirmer que l'Italie fait une politique nettement anti-anglaise et aussi anti-française.

Mais elle ne se contente pas, hélas ! de cette politique de soutien moral. Elle a adopté une attitude nettement agressive dans les commentaires radiofusés qu'elle prodigue au poste de Bari. Londres, à maintes reprises, a eu devoir appeler son attention sur les dangers que présentait une telle méthode. Le *News Chronicle* ne craignit même pas d'écrire à ce sujet :

Cette vague de mensonges empoisonnés menace directement la paix du monde. Elle ne sert aucunement les habitants de la Palestine et n'apporte de contribution qu'à l'impérialisme italien. Beaucoup de gens pensent que le gouvernement britannique a été trop longtemps tolérant. La propagande est une arme que nous pouvons, nous aussi, employer, et nous pourrions nous en servir, non pas seulement dans les colonies italiennes, mais aussi auprès du peuple italien, si mal informé !

Le 20 décembre 1937, cette question fut évoquée pour la première fois devant la Chambre des Communes. En réponse à une question de M. Arthur Henderson, M. Eden fit la déclaration suivante :

A la suite de la réception de certains rapports sur la propagande italienne dans le Proche et Moyen Orient, j'ai récemment informé l'ambassadeur d'Italie que le gouvernement britannique était parfaitement au courant de cette propagande, et j'ai ajouté que, s'il n'y avait pas mis fin, il serait impossible de créer l'atmosphère nécessaire à la continuation de conversations fructueuses destinées à améliorer nos relations mutuelles.

M. Henderson lui demandant si une réponse avait été reçue, M. Eden s'est borné à remarquer : « J'ai dit qu'il s'agissait de récentes conversations ». Toutefois, pressé par le même interlocuteur de dire si, au moins, la propagande avait cessé depuis cette représentation, le Ministre des Affaires Etrangères a répondu par la négative.

Ces accusations provoquèrent une vive réac-

tion de la part de la presse italienne. La *Tribuna*, dans un article de fond de son Directeur, écrivit que l'Angleterre a à son passif bien d'autres campagnes de presse déshonorantes, « depuis celle des enfants belges aux mains coupées, pendant la grande guerre, jusqu'aux fausses nouvelles données sur l'expédition d'Ethiopie et sur l'activité des légionnaires fascistes en Espagne ». Le journal romain, après avoir flétri la répression britannique en Palestine, s'éleva vigoureusement contre les déclarations de Lord Cranborne attribuant à l'Italie la responsabilité du désordre mondial :

Non seulement nous repoussons dédaigneusement cette absurde accusation, mais nous réaffirmons que le premier devoir d'une grande puissance comme l'Angleterre serait de se mettre une bonne fois au pas avec l'histoire. Quant « aux mesures adéquates » que Lord Cranborne a annoncées, au cas où se prolongerait l'état de choses actuel, il est superflu d'annoncer que nous considérons ce langage comme faisant partie d'un système habituel et vain d'intimidation et qu'il nous laisse totalement indifférents.

Et le 3 janvier le gouvernement britannique inaugurerait, en présence de diverses personnalités du monde arabe, le nouveau poste que le *British Broadcasting Company* consacrait aux émissions de langue arabe destinées aux peuples du Proche-Orient. Il s'agissait là d'une des premières mesures prises par le gouvernement britannique afin de neutraliser la propagande italienne en Orient.

Il n'est pas question, écrit le *Times* dans son éditorial, de faire de la contre propagande ni de répondre à l'animosité. Ce que le B. B. C. entreprend de faire, soutenu par les vœux de la nation, est que les nouvelles franches et directes qui sont à la disposition du peuple anglais soient aussi à la disposition des autres pays.

Cette initiative eut comme résultat immédiat de déclencher une violente offensive dans toute la presse italienne. Pendant que la *Siampa* conseillait à la Grande-Bretagne de prendre une belle revanche en annonçant « qu'à partir du 3 janvier les populations de Palestine seront libres de décider de leur sort, que seront abolis l'état de siège et les cours martiales, et tout projet de division du pays abandonné, etc... », le *Popolo d'Italia*, perdant toute mesure, annonçait froidement que le *News Chronicle* est un journal anglais qui bat le record des mensonges.

Il ment en sachant qu'il est en train de mentir. Mais comme ses rédacteurs sont atteints de crétinisme galopant, ses mensonges sont tellement idiots et ridicules qu'ils ne peuvent même pas être avalés par ses propres lecteurs, qui ont pourtant une mentalité spéciale et digne des rédacteurs.

Cette « guerre des ondes », si nouvelle dans sa forme, est devenue, si nous en croyons le *Corriere della Sera*, « la mobilisation des mensonges », la vérité étant évidemment la propriété exclusive du gouvernement italien qui ne veut voir, dans les émissions du poste B. B. C., qu'une attaque dont l'Angleterre prend l'initiative à l'égard de l'Italie.

Cette façon d'interpréter les faits est assez étrange. Remarquons plutôt que la contre-attaque britannique, si elle a été rapide au Yémen et au Hedjaz, a été assez longue à se déclencher dans l'ensemble.

En Palestine, après bien des hésitations, compréhensibles d'ailleurs, car la situation politique était très délicate, le gouvernement de Londres a su, en réprimant sévèrement les troubles fomentés par des agitateurs arabes, freiner un mouvement qui menaçait son autorité et son prestige. En Transjordanie, le major Glubb a fait des prodiges et a réussi avec la centaine d'hommes que représente la *Desert Patrol*, à maintenir la sécurité des confins désertiques pendant que la *Transjordan Frontier Force* assurait le calme dans l'intérieur du pays.

Au Sinaï, où nomadisent des débris de tribus venues d'Arabie, le major Jawis Pacha maintient une sécurité complète dans ce pays presque vide, mais dont l'importance peut croître tout à coup si Akaba devient un point stratégique de la route impériale. Lors du récent séjour de l'Emir Abdallah, souverain de Transjordanie à Jérusalem, une importante réunion eut lieu à la résidence du Haut-Commissaire britannique, Sir Athur Wauchope. Elle groupait le Président du Conseil transjordanien, le Résident britannique à Amman, le général Sir Archibald Montgomery-Messinberg, chef d'Etat-Major impérial, et diverses autres autorités civiles et militaires. Il a été décidé de confier la défense d'Akaba aux forces britanniques. Cette décision est considérée comme très importante dans tout le monde arabe, car Akaba, qui est l'antique *Eziongaber* de Saïmon, constitue au fond de son golfe le centre névralgique de contact le plus important entre les peuples de la Mer Rouge et ceux du Proche-Orient.

Fortifié, il deviendra une place stratégique militaire, navale et aéronautique du plus haut intérêt pour la sécurité de l'Empire britannique, surtout si, comme il en est fortement question, il devient l'aboutissement d'un nouveau pipeline amenant directement en Mer Rouge le pétrole de l'Irak et, éventuellement, le débouché sud d'un canal qui doublerait celui de Suez.

Enfin, et pour en terminer avec ce tour d'horizon, il est indispensable d'étudier la réaction anglo-égyptienne à la suite de l'affaire libyenne. N'ayant pu réussir à obtenir par la voie des chancelleries la reconnaissance de sa conquête éthiopienne, Rome a entrepris d'inquiéter la Grande-Bretagne dans ce qu'elle a de plus précieux : l'Egypte. Pour arriver à ce résultat elle a adopté une curieuse attitude faite de menaces à peine déguisées et de soutien qui affecte d'être désintéressé. Pendant qu'elle renforçait considérablement ses effectifs en Libye et semblait orienter l'axe de marche possible de ses

colonnes vers la basse Egypte et le Soudan égyptien, elle multipliait les démonstrations amicales en soutenant inlassablement les revendications égyptiennes.

Que ce soit à Montreux ou à l'occasion de la suppression de la Caisse de la Dette, en toutes occasions la presse italienne a pris parti en faveur du gouvernement du Caire. Lors de la récente crise égyptienne, les milieux politiques italiens n'ont point dissimulé leur satisfaction de la façon dont elle s'est déroulée. Ils n'ont voulu y voir qu'une diminution de l'influence britannique sur les bords du Nil; ils ont applaudi à l'élimination de Nahas Pacha, « ce faux successeur du grand Zaghoul », qui en était arrivé « à trahir la cause arabe ». Ainsi, selon l'aveu même de la presse italienne, l'antagonisme italo-britannique se profile jusqu'au-delà de la crise qui vient de se dérouler en Egypte. Ce qui paraît indéniable, c'est que l'Italie essaye de s'immiscer dans la politique intérieure égyptienne. Elle aspire à devenir de plus en plus influente dans cet état qui, avec ses 15 millions d'habitants, est aujourd'hui l'Etat arabe représentant le mieux le monde musulman. Comme l'écrit le *Lavoro fascista* :

L'Égypte contrôle les Détroits. Elle communique d'un côté avec la Libye italienne, de l'autre, à travers le Soudan, avec l'Empire italien d'Éthiopie. Dans la politique internationale, son action a déjà des horizons plus vastes qu'hier. Demain ils seront probablement plus vastes encore. Le problème de la Méditerranée en sera influencé.

Citons encore la conclusion d'un article de *Telegrafo*, de Livourne, dont les attaches avec le palais Chigi sont connues. Après avoir dit que formulées des prévisions pour l'Egypte, ce serait manquer d'égard à la divinité la plus populaire du pays, le Sphinx, le journal affirme que l'Italie n'a aucune visée de conquête sur la vallée du Nil, mais qu'elle aspire à une seule chose, à l'indépendance complète, effective, décisive de ce pays.

L'Angleterre ne pouvait intervenir directement. Menacée, c'est par la voie de son alliée qu'elle va répondre et, comme on ne saurait multiplier à l'infini les citations, bien qu'elles soient indispensables en pareille matière, bornons-nous à reproduire une partie de l'article que le général Mohamed Hafed Ramadan Pacha a confié à la revue *Al-Mussawer* :

Les déclarations d'amitié de l'Italie ne peuvent être prises en considération que si la situation militaire en Libye est ramenée à ce qu'elle était auparavant. En l'état actuel des choses, la menace italienne existe. Nous pouvons craindre également de voir l'armée italienne avancer vers le Sud jusqu'au Bahr-el-Ghazal, puis dans le Korfodan jusqu'à Khartoum.

Et le général d'ajouter :

« Nous ne pouvons envisager qu'une méthode : nous préparer militairement et fortifier les frontières occidentales si les explications données par l'Italie ne paraissent pas satisfaisantes. Dans tous les cas, pas de négociations. Haïlé Sélassié a longtemps négocié; nous connaissons les résultats d'une telle politique,

L'Italie a bien affirmé que « les mouvements de troupes en Libye ne répondent qu'à des nécessités d'ordre international »; mais, le gouvernement égyptien n'en a pas moins accéléré la réalisation de son programme d'armements en affectant à la création d'une armée mécanisée et motorisée, conçue sur le type le plus moderne, des crédits considérables et en transférant à Marsa-Matrouh les troupes qui étaient jusqu'alors casernées à Assiout.

* * *

Telle est la situation dans le Proche-Orient à l'heure où nous terminons cette étude. Le monde est plein de dangers. Il convient d'y faire face avec sang-froid et énergie, mais surtout (et ce sera notre conclusion) il ne faut point exagérer le « bluff mussolinien ».

Le Duce a pu « bluffer ». C'est assez dans sa manière, et la vie internationale de ces dernières années pourrait nous en fournir des exemples. Mais il arrive un moment où cette attitude n'est plus de mise, où elle se dépasse elle-même en créant, sur le plan matériel, des obligations physiques et morales.

L'Italie semble bien être arrivée à ce stade. Que va-t-elle faire ? L'avenir, et un avenir moins lointain qu'on ne le suppose généralement, nous renseignera.

F. TAILLAR.

Un aspect du problème
social et démographique de l'Indochine :

Le régime matrimonial annamite

Un arrêté du Gouverneur général de l'Indochine a, le 5 décembre 1935, chargé une commission composée de personnalités qualifiées, françaises et annamites, d'élaborer un Code civil à l'usage des Annamites sujets français.

Lors de la clôture des travaux de la Commission locale de Cochinchine, les membres annamites de cette commission ont fait une déclaration destinée à justifier auprès de la Commission centrale les diverses solutions qu'ils ont proposées.

A l'heure actuelle, écrivent-ils, le concept du régime patriarcal et de la copropriété familiale a presque disparu de la Cochinchine pour se reléguer dans quelques vieilles familles réfractaires à toute évolution.

Et, envisageant cette disparition en considération du régime des biens entre époux, ils ajoutent qu'après une étude sérieuse de la question ils ont adopté un régime matrimonial « conférant des droits égaux au mari et à l'épouse, tout en réservant au premier les pouvoirs de chef de l'association conjugale qui comprend, en dehors des biens communs, les propres à

chacun des époux. Les droits de la veuve usufruitière ont été réglés en conséquence de ce régime matrimonial en distinguant la première épouse (*chành thât*) de la seconde épouse (*ké thât*), et compte tenu des droits des enfants issus des différents lits. »

Cette critique n'est pas sans fondement, en ce qu'il est avéré que le régime matrimonial tel que l'a défini la jurisprudence de la Cour de Saïgon ne répond pas à la conception annamite ; la commission peut sans exagération constater que ce régime a été créé « contrairement à la coutume ». Toutefois, il serait dangereux de prendre prétexte d'erreurs dues « à une connaissance peu approfondie des mœurs locales, à l'obscurité ou à l'insuffisance de la loi annamite », pour rompre avec une tradition qu'ont aujourd'hui mieux interprétée et qu'ont exactement exprimée les Codes de droit privé promulgués au Tonkin par arrêté du Résident supérieur du 30 mars 1931 et en Annam par ordonnance royale du 13 juillet 1936.

Sans doute faut-il écarter l'opinion de la jurisprudence cochinchinoise, qui rejette tout régime de la communauté et considère que l'usufruit de la veuve « n'est pas un attribut du régime matrimonial des biens que cette loi (la loi annamite) n'a pas organisé parce qu'inutile en présence des pouvoirs du mari, mais constitue une vocation successorale qui lui est conférée comme remplaçant le chef de famille disparu » (arrêt de la Cour de Saïgon du 25 octobre 1925); mais l'adoption d'un régime de communauté calqué sur le Code civil français ne s'écarterait pas moins des institutions annamites.

Le régime matrimonial annamite est un des éléments d'une organisation familiale fort originale, qu'au point de vue social il paraît salubre de défendre contre les tendances individualistes qui se sont manifestées chez nos protégés dans les villes françaises au contact de notre civilisation occidentale.

La conception annamite des rapports de l'époux et de l'épouse est fort éloignée de la conception romaine et de la conception chinoise. La femme n'est pas *in manu*; son rôle dans la famille est considérable. Non seulement, comme l'exprime l'article 91 des Codes civils du Tonkin et de l'Annam, « les deux époux s'obligent mutuellement à assurer la prospérité de l'union conjugale d'un commun accord et à pourvoir ensemble à l'entretien et à l'éducation des enfants »; l'épouse concourt encore à l'administration du patrimoine familial en raison d'un mandat tacite qui n'est pas limité aux besoins du ménage. La jurisprudence des tribunaux de Cochinchine elle-même a toujours reconnu que la femme avait capacité de s'obliger avec l'autorisation tacite du mari, pouvait faire seule des achats d'immeubles et consentir des prêts d'argent avec nantissement de terres.

La coutume annamite, codifiée dans l'article 99 du Code civil de l'Annam et l'article 100 du Code

civil du Tonkin, a reconnu à l'épouse le droit d'exercer une profession ou une industrie avec le consentement tacite du mari et il est curieux de constater que les dispositions législatives ci-dessus visées permettent à l'épouse à qui le mari refuse ce consentement de l'obtenir : au Tonkin, du Président du Tribunal du second degré; en Annam, du mandarin, lorsqu'il est établi « que cette mesure est commandée par l'intérêt de l'union conjugale ou par l'intérêt de la famille ».

Ainsi la liberté et l'indépendance de l'épouse sont, en droit annamite, aussi larges, sinon plus complètes, que celles dont jouissent les épouses en Europe et en droit français; quant au régime des biens, il est, pour la femme annamite, plus avantageux que le régime légal de notre droit civil.

Il s'agit d'une communauté universelle d'un caractère spécifique, instituée dans l'intérêt de la famille et de la postérité et qui, dans certains cas, obéit aux règles de la communauté réduite aux acquets.

Sauf quand l'union est dissoute par le divorce, il n'y a pas liquidation de la communauté; elle n'est pas entraînée par décès de l'un des conjoints. L'article 368 du Code civil du Tonkin dispose qu'en cas de prédécès de l'épouse, ses biens propres sont dévolus à son mari qui demeure en possession du patrimoine familial, l'administre et en jouit dans l'intérêt de la famille.

En cas de prédécès du mari, dit l'article 346, l'épouse veuve a, sa vie durant, l'usufruit des biens propres de son mari, des biens communs et de ses biens propres.

Il est interdit aux enfants, durant cet usufruit qui est bien un droit matrimonial, une sorte de douaire, de provoquer le partage de la communauté, si ce n'est dans le cas d'indignité.

De telles institutions matrimoniales n'ont d'autre but que d'empêcher la dispersion du groupe familial et, à la vérité, la désagrégation de la famille, dont l'intérêt pécuniaire assure de la sorte la cohésion, a toujours, dans la société annamite, été tenue pour un véritable danger.

Est-ce donc aujourd'hui une nécessité que ces institutions fondamentales du peuple annamite soient réformées? Faut-il rompre avec cette tradition parce que le demande la fraction très évoluée de la population cochinchinoise devenue individualiste au contact direct et constant des Français, dont elle a adopté le genre de vie et la manière de penser? Est-ce un argument justifiant un semblable bouleversement que d'écrire que les héritiers « n'auront sur la succession de leur père qu'un droit illusoire de nue-propriété et un droit dérisoire aux aliments et que certains viendront à décéder avant d'avoir pu profiter de l'héritage paternel? »

Ne sait-on pas, au surplus, que fréquemment la veuve procède à un partage anticipé, ne conservant qu'une faible part de ce patrimoine familial, le duong lao, suffisant pour assurer ses besoins jusqu'à sa mort?

On invoque le danger démographique : l'enracinement d'une famille qui ne peut se dissocier; mais ce danger ne sera pas moindre quand le morcellement du domaine familial aura rendu plus difficile l'existence des membres de la cohérie. Car il ne faut pas raisonner sur l'exception et, en général, les biens laissés au survivant des deux époux seront modiques.

Il semble, au contraire, que, dans cette Indochine où les moyens de communication ont été créés et multipliés depuis l'occupation française, où l'instruction plus répandue et le mouvement des idées sont près de vaincre la crainte de l'émigration vers des contrées voisines de même langue et de mêmes mœurs, les cadets, inquiets des lenteurs et des inconnues d'un partage différé, seront incités à venir fonder ou transporter leur foyer sur des terres nouvelles où les appellera une administration soucieuse du problème de l'alimentation des populations trop denses.

L'aîné demeurera sur l'héritage paternel; il assiste obligatoirement la mère dans les actes qui concernent les biens immobiliers communs ou propres du mari; il est l'héritier cultuel.

Sur les terres vierges qui devront être dispensées généreusement, la nouvelle famille se constituera et ces institutions matrimoniales, la veille si dénigrées, maintiendront sur la concession les enfants de l'immigré et favoriseront la formation de la colonie.

Enfin, si le Gouvernement doit envisager, ainsi qu'il est sage, la colonisation par unités familiales, il ne saurait légiférer contre la famille.

André DURETESTE.

Le Conflit Sino-Japonais ⁽¹⁾

(Quelques Faits)

Le début de cette année a été marqué par l'effort militaire japonais au Chantong.

L'amiral Hasegawa avait mis le blocus devant Tsingtao, port de la Mer Jaune. Quelques jours plus tard, le 27 décembre 1937, les troupes japonaises prirent Tsinanfou, capitale du Chantong. La chute de cette importante cité, dans laquelle le vainqueur fit une entrée triomphale, devait permettre aux Nippons de s'assurer le contrôle absolu de tout le trafic ferroviaire entre Shanhaï-Kouan, sur la ligne de Pékin-Moukden, et Changhaï, autrement dit, entre l'une des portes du Mandchoukouo et l'un des centres industriels de la Chine centrale. L'occupation de Tsinanfou menaçait directement Tsingtao, que les soldats japonais s'efforçaient d'atteindre en suivant la ligne ferrée reliant les deux villes. Ils délogèrent les forces chinoises de leurs positions. Après ces défaites successives, le général Han Fou Chou,

(1) Le précédent article de cette série, commencée en juillet-août 1937, a paru dans le numéro de janvier 1938 de l'Asie française, p. 19-20.

commandant de l'armée du Chantong, s'enfuit au Honan. Désormais le chemin était libre. Tsingtao fut pris sans difficultés le 10 janvier. Un des principaux objectifs de l'état-major japonais était atteint.

Il s'agissait dès lors de s'emparer, dans toute sa longueur, de la voie ferrée Tientsin-Poukéou (Nankin), qui traverse la province du Chantong. Deux colonnes japonaises marchant l'une vers le Nord, l'autre vers le Sud, se rencontrèrent à Siutchéou, important point de jonction ferroviaire.

Clef de la province du Honan, la grande ligne transversale, la voie ferrée du Longhai, tendait à échapper au contrôle chinois. Un vaste territoire se déroulant de la mer à la ligne Pékin-Hankéou tombait virtuellement entre les mains des Japonais. Dans cette guerre, le chemin de fer a favorisé l'action militaire de l'invasisseur, il est inutile de le souligner. On remarque encore l'insuffisance de résistance et de préparation des défenseurs. Des villes qui, comme Tsinin, sur le grand canal, avaient reçu l'ordre de tenir coûte que coûte, se rendirent au premier choc.

Finalement sous la pression de l'ennemi, un demi-million de soldats se débandèrent, et, par la voie du Yangtse ou, malgré les risques, par le Longhai, gagnèrent l'ouest.

En frappant aux points sensibles du Kiangsou et du Chantong et par de savantes manœuvres d'encerclement, le Japon avait obtenu ce résultat de détacher du territoire chinois deux riches provinces, ainsi que celles qui leur sont attenantes. Ces succès militaires du mois de janvier paraissaient avoir avancé l'heure de la fin des hostilités.

Néanmoins le gouvernement national chinois n'abandonna rien de son attitude belliqueuse. Il s'était transporté de Nankin à Hankéou, puis à Tchongking, la ville la plus importante du Setchoan, sur le Fleuve Bleu. Ses déclarations réclament l'appui des puissances attachées au droit international. Celle qu'il fit lors de son séjour à Hankéou, le 18 janvier, et que le bureau de presse de la délégation chinoise à Genève communiqua à la S. D. N., était ainsi conçue :

Que l'action du Japon viole le droit international, le pacte contre la guerre et le traité des neuf puissances, a été déclaré en des termes qui ne prêtent à aucune confusion par les nations du monde. La responsabilité d'avoir troublé la paix internationale incombe clairement au Japon et non pas à la Chine.

En dépit de ces faits bien connus, le Japon a maintenant déclaré qu'il respecte l'intégrité territoriale et les droits souverains de la Chine, de même que les droits et les intérêts des puissances étrangères dans ce pays. Il faut faire remarquer, cependant, que, par respect pour l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Chine, le Japon entend le démembrement de la Chine par la création, par la force, de diverses organisations illégales à l'intérieur du territoire chinois. En se servant de telles organisations pour usurper les droits et les intérêts des puissances étrangères, le Japon entend s'assurer des droits exclusifs grâce à sa position prédominante en Chine.

Le but de la résistance armée de la Chine est de sauvegarder son existence nationale et de maintenir la

sainteté des traités internationaux. Bien que son désir de paix demeure inchangé, la Chine ne peut tolérer aucune atteinte, par aucun pays, à ses droits souverains et à son intégrité territoriale et administrative, qui sont les attributs essentiels d'un Etat indépendant et que toutes les puissances intéressées se sont engagées à respecter par un traité solennel.

Quelles que soient les circonstances, le gouvernement chinois fera tout son possible pour maintenir les droits souverains et l'intégrité territoriale et administrative de la Chine. Toutes conditions pour la restauration de la paix sont nécessairement inacceptables pour la Chine si elles ne se conforment pas à ce principe fondamental.

Tous les actes des organisations illégales qui peuvent être établies dans des régions occupées militairement par les japonaises seront considérés comme nuls et nonavenus, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, par le gouvernement chinois.

En réalité, le gouvernement national chinois ne se faisait guère d'illusions sur l'éventualité d'un appui des puissances démocratiques. L'un de ses conseillers répondit à ce sujet à l'envoyé spécial de l'Agence Havas :

Nous savons que, dans notre lutte contre l'impérialisme japonais qui menace le monde entier, nous ne pouvons compter ni sur l'intervention des Etats-Unis, prisonniers de l'isolationnisme à courte vue, ni sur celles des démocraties européennes, prisonnières de leurs problèmes personnels.

Dans un discours prononcé à Tchongking à l'occasion du nouvel an, le président de la République chinoise, M. Liu Sen, fit entendre la note optimiste :

Les circonstances sont critiques, mais nous devons garder confiance. En fin de compte, le triomphe de la Chine est certain. Nous avons été éprouvés sur les champs de bataille, mais nous avons déjà gagné de grandes, quoique invisibles victoires morales et économiques. Morales parce que toutes les nations civilisées sympathisent avec la Chine. Economiques, parce que le Japon a subi des pertes considérables. L'agriculture, le commerce et les industries du Japon sont pratiquement arrêtées par suite du manque de main-d'œuvre provoqué par la mobilisation. Les investissements japonais en Chine, qui sont très importants, sont entièrement perdus. Si les hostilités se poursuivent, la situation économique japonaise ira en empirant. Les revers militaires que nous avons subis ne sauraient garantir le résultat final. Nous nous souvenons qu'au cours des premiers mois de la grande guerre, la France perdit une grande partie de son territoire et que le gouvernement évacua Paris. Nous serons victorieux si nous restons unis et si nous gardons confiance.

A cette même date, on se disait convaincu, à Tokio, du désir des gouvernants chinois d'entamer des négociations de paix. Le cabinet japonais conféra sur la réponse à faire aux demandes d'armistice qui pourraient se produire. Il publia le communiqué suivant :

Il semble que les Chinois, impressionnés par la puissance japonaise, manifestent davantage l'intention de demander la paix. Le plus grand désir des Japonais est d'assurer la paix définitive en Extrême-Orient. Ce but est l'objet des sacrifices actuels.

Néanmoins, tant que les Chinois ne manifesteront pas clairement une réelle intention de rectifier leurs erreurs, les Japonais poursuivront les opérations militaires jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur objectif final.

Une conférence impériale était en vue. Elle se réunit le 11 janvier. L'empereur présidait, assisté des princes Kanin et Fushimi, l'un chef d'état-major de l'armée, l'autre chef d'état-major de la marine. Les personnalités appelées comprenaient le Président du Conseil et cinq ministres. Quelques jours plus tard, le gouvernement fit une déclaration concernant la politique du Japon à l'égard de la Chine; l'essentiel des échanges et vues qui eurent lieu et des décisions qui furent prises est contenu dans les paroles gouvernementales, d'autant plus fortes qu'elles ont été approuvées par le souverain et par deux princes de sang impérial. Les voici :

Même après la prise de Nankin, le gouvernement japonais n'a pas, jusqu'à ce jour, cessé de faire preuve de patience, voulant donner au gouvernement national chinois une dernière chance de revenir sur son attitude. Le gouvernement chinois n'a cependant pas daigné reconnaître les véritables intentions du Japon. Il persiste obstinément à lui faire opposition, sans aucune considération tant pour l'état lamentable du peuple chinois que pour le maintien de la paix et de l'ordre en Extrême-Orient.

En conséquence, le gouvernement nippon a décidé de ne plus avoir affaire dorénavant à ce gouvernement et d'attendre l'établissement et le développement d'un nouveau régime chinois, capable de créer avec le Japon l'harmonieuse coordination sur laquelle on peut réellement compter.

Avec un tel régime, le Japon collaborera pleinement en vue d'ajuster les rapports sino-japonais et de construire une Chine entièrement nouvelle.

Il est inutile d'affirmer que ce qui précède ne comporte aucune modification de la politique adoptée par le gouvernement japonais. Celui-ci reste fermement résolu à respecter l'intégrité et la souveraineté territoriale de la Chine ainsi que les droits et les intérêts de toute autre puissance.

La responsabilité du Japon, en ce qui concerne le maintien de la paix en Extrême-Orient, est même dès lors beaucoup plus grande qu'elle ne l'était auparavant.

Le gouvernement compte donc fermement que tous les Nippons sauront faire encore de plus grands efforts pour parachever l'importante tâche qui incombe à la nation.

En bref, le gouvernement impérial déclare ne plus avoir de rapports avec le gouvernement du généralissime Chang Kai Shek. De ce fait, tous pourparlers de paix sont abandonnés.

Dans un discours prononcé lors d'une réception de gouverneurs provinciaux, à la date du 20 janvier, le premier ministre, le prince Konoye, précisa le sens de la déclaration impériale :

Le Japon continuera d'attaquer l'administration du maréchal Chang Kai Shek. Le Japon ne veut plus avoir affaire à l'avenir au gouvernement national; il s'attachera au contraire à encourager et à favoriser le développement du nouveau régime chinois en collaboration avec ses chefs et en vue de rajuster les relations sino-japonaises et de construire une Chine renouée. La politique que le Japon vient d'arrêter, en ce qui concerne la Chine, n'implique nullement qu'il changera d'attitude à l'égard des autres puissances.

Le plan de quatre ans qu'achève d'élaborer le comité d'experts en vue d'assurer le développement des ressources du Japon sera prochainement soumis à l'examen des membres du gouvernement. En ce qui concerne la défense nationale, ce plan prévoit :

1° l'accroissement du rendement de l'industrie lourde; 2° le développement des industries légères et l'intensification du commerce extérieur; 3° l'utilisation simultanée des richesses naturelles du Japon et du Mandchoukouo; 4° l'organisation systématique du travail; 5° la rationalisation des conditions de vie; 6° le développement des sciences et de la culture japonaises orientées en vue d'intensifier les capacités productives du pays.

D'autre part, répondant à des journalistes, le prince Konoye s'exprima en ces termes :

Par sa déclaration, le gouvernement a voulu signifier qu'il n'engagera plus avec Chang Kai Shek aucune négociation, que ce soit en faveur de la paix ou pour un rajustement des relations sino-japonaises. La déclaration japonaise prouve que le Japon est résolu à rajuster les relations sino-japonaises avec le nouveau régime chinois qu'il espère voir s'organiser complètement.

Il n'y a rien de changé en ce qui concerne la continuation des opérations militaires jusqu'à ce que soit renversé le gouvernement national chinois.

Parlant ensuite du développement économique de la Chine du Nord, le prince Konoye a affirmé qu'il faudrait certainement étendre le contrôle de l'Etat, mais qu'il fallait développer de pair la prospérité de la Chine et celle du Japon.

Il sera nécessaire, a-t-il dit, d'appeler et d'attirer des capitaux étrangers et il faudra respecter entièrement les droits et intérêts légitimes des tierces puissances en Chine. C'est pourquoi les diplomates japonais devront redoubler d'efforts pour faciliter les relations du Japon avec les tierces puissances.

L'abandon de toute négociation avec le gouvernement national chinois mit fin à une tentative de médiation allemande. Un communiqué officiel émanant de Berlin exposa ainsi la situation :

Au cours d'entretiens qui ont eu lieu vers la fin d'octobre 1937 entre les ambassadeurs d'Allemagne à Nankin et à Tokio et les milieux compétents des deux pays, les gouvernements chinois et japonais avaient exprimé le souhait de voir l'Allemagne collaborer aux efforts en vue d'arriver à un règlement dans l'intérêt de la paix, au rétablissement de laquelle l'Allemagne est intéressée autant que n'importe quel autre pays.

Le gouvernement allemand a cru devoir offrir dans ce but ses bons offices aux deux pays amis.

L'Allemagne a souligné, dès le début, que son attitude dans le conflit était neutre et que sa collaboration ne pouvait dépasser la simple transmission de nouvelles qu'un des deux gouvernements désirait faire parvenir à l'autre. Ce principe a été respecté jusqu'à maintenant.

Le conflit sino-japonais est entré dans une phase nouvelle avec la publication du manifeste du gouvernement nippon du 16 janvier.

*
**

Dans le même temps, un autre manifeste parut qui, sous une forme plus tranchée, révéla dans leur ressort caché les visées du Japon.

Prise le 11 novembre, quand il était simple ministre d'état, l'interview de l'amiral Suetsugu fut publiée par la revue *Kaizo* (de Tokio) le 1^{er} janvier, à une date où ce personnage était devenu Ministre de l'Intérieur et tenu, à ce titre, à mesurer la portée de ses paroles. Aussi

les déclarations insolites de M. Suetsugu soulèveront-elles de vifs commentaires aussi bien au Japon qu'à l'étranger.

L'Agence nipponne *Domei* publia une communication semi-officielle suivant laquelle les déclarations de l'amiral ministre avaient été mal rapportées. Après cette mise au point, la même agence donna une traduction en anglais de l'interview. Voici la version française de ce document :

Le but de la politique japonaise en Chine est de parvenir à une coopération entre la Chine et le Japon ; les opérations en cours tendent à aboutir à cette coopération. On ne parviendra à la stabilisation et à la paix en Asie Orientale que grâce à une étroite coopération entre le Japon, le Mandchoukouo et la Chine. Que cela signifie l'exclusion des blancs ou non, c'est une question importante, qui marquerait un tournant dans l'histoire du monde.

Mais les idées de justice et d'humanité, si sérieusement professées par les Blancs, ne seraient qu'un mythe, si les races de couleur n'étaient émancipées de façon à partager aussi les faveurs du ciel et si le monde, dominé actuellement par les blancs, n'était pas reconstruit à cette fin.

Ma conviction personnelle est qu'une paix durable dans le monde ne saurait être acquise, à moins que les races de couleur, qui mènent maintenant une vie misérable, ne soient délivrées des entraves des Blancs.

En ce qui concerne l'affirmation de l'aide britannique à la Chine, l'amiral Suetsugu s'est prononcé, ajoute l'Agence *Domei*, contre toute action précipitée qui aboutirait uniquement à un accroissement de friction et d'antagonisme, bien que le progrès pour la civilisation humaine dépende certainement de la délivrance des races de couleur.

Questionné au sujet de l'aide que la Grande-Bretagne pourrait apporter à la Chine par Hongkong, l'amiral Suetsugu a répondu :

Du point de vue japonais, il n'arrivera que malheur à la Chine si celle-ci persiste à poursuivre les hostilités jusqu'au bout, comme elle en a manifesté l'espoir contre tout espoir.

Le Japon ne pourrait accepter une continuation de la résistance chinoise pour un temps indéfini ; c'est pourquoi le Japon se verrait alors obligé de fermer la porte principale par où parviendraient à la Chine ses sources de résistance.

Au cas où la Chine ne dépendrait que d'une assistance anglaise, en affirmant qu'elle continuerait les hostilités malgré la chute de Nankin, je suis d'avis, a dit le ministre, que le Japon serait inévitablement amené à fermer la source par où parviendraient à la Chine les moyens de résistance, et cela, même au risque d'un heurt avec la Grande-Bretagne.

Toutes ces éventualités sont basées sur l'hypothèse précédente. Pour ma part, je pense que la Grande-Bretagne écouterait volontiers la voix de la raison, et cela particulièrement parce que la fin de cette assistance inutile à la Chine est pour le bien de tout l'Extrême-Orient.

On reconnaît dans cette interview un esprit familier aux analystes de la politique japonaise ; on retrouve la mystique qui anime la propagande panasiatique.

L'heure est venue, à la faveur du conflit actuel, pense-t-on à Tokio, de liquider la vieille Chine des traités, de supprimer les privilèges territoriaux, de lever l'hypothèque étrangère

qui pèse encore sur elle. Mais ce pays immense, dont les parties composantes sont si diverses, ne saurait par lui-même se relever. L'immixtion de l'étranger dans un but de « restauration économique » est génératrice de guerres. Il appartient au Japon de prêter son concours à ses frères asiatiques.

Telles sont les idées qui circulent dans les sphères représentatives nipponnes, dont l'amiral-ministre s'est fait le porte-parole, non peut-être sans une pensée d'intimidation.

A. M.

La situation financière du Japon et le Conflit d'Extrême-Orient

Le caractère commun à tous les budgets japonais depuis 1931, année de la chute du yen et des premières difficultés avec la Chine, est qu'ils ont été chacun lourdement déficitaires. Il est encore prématuré de supputer le chiffre définitif des recettes et des dépenses du budget de 1938-39. Cependant, d'après le dernier projet, les recettes et les dépenses s'équilibrent au chiffre de 2.867.796.000 yen, supérieur de plus de 54 millions de yen à celui qui fut établi à la fin de mars, alors qu'on ne parlait pas encore de guerre avec la Chine. Il est néanmoins inférieur de près de 100 millions au budget de 1937-38. L'équilibre n'est obtenu, cela va sans dire, que moyennant l'insertion aux recettes d'une somme de 694.000.000 yen à provenir de l'emprunt, comme cela se pratique depuis 1932.

La raison de cette politique d'endettement massif est toute entière contenue dans les chiffres suivants, qui groupent les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'armée et de la marine depuis 1933-34.

| | Dépenses militaires (en 1.000.000 de yen) | | | |
|----------------|--|---------|---------|---------|
| | 1936-37 | 1935-36 | 1934-35 | 1933-34 |
| Armée | 508 | 493 | 450 | 448 |
| Marine | 552 | 530 | 488 | 404 |
| Total | 1.060 | 1.023 | 938 | 852 |

Le budget de l'exercice en cours se chiffre par 3 milliards de yen et accuse une augmentation de 600 millions de yen, soit 25 p. 100 par rapport au budget précédent. Quant aux crédits affectés à l'armée et à la marine en particulier, ils sont supérieurs de 48 p. 100 à ceux qui furent inscrits au budget de 1936-1937. Or ce budget, comme les cinq précédents, n'a été équilibré que par l'emprunt, en l'occurrence

par l'émission de 960 millions de bons à 3 1/2 et appelés « bons du déficit ». Depuis 1932, les émissions de ces bons forment un total de 5 milliards de yen.

Lorsqu'au début de juillet éclata le conflit avec la Chine, le Parlement fut convoqué une première fois en session extraordinaire aux premiers jours du mois d'août, afin de voter les crédits nécessités par les événements. Comme on croyait alors à la prompte liquidation d'un conflit localisé autour de Pékin, les Chambres se contentèrent de ratifier les 92 millions dépensés au cours des premières semaines du conflit ; par la suite, elles votèrent un supplément de crédits de 445 millions de yen, en tout 537.152.000 yen, estimés suffisants pour terminer l'expédition du Nord de la Chine. Mais l'incident de Changhaï, survenu le 9 août, vint modifier la situation. Il devint tout de suite évident que les suites de l'affaire du Nord allaient entraîner la guerre générale de toute la Chine contre tout le Japon.

D'où une deuxième convocation du Parlement au début de septembre : un nouveau train de crédits de guerre de 2.042.000.000 de yen y fut voté à l'unanimité. Ainsi le chiffre des dépenses extraordinaires de guerre venant s'ajouter à celui du budget ordinaire donnait un total de 5.451.600.000 yen, soit 45 milliards de nos francs. Et cependant rien ne prouve que ces chiffres impressionnants ne seront pas bientôt insuffisants.

Des informations émanant de Tokio laissent entendre que les crédits qui seront demandés, au cours de la session qui va s'ouvrir, pour la poursuite ou le règlement de la guerre seront de l'ordre de 4 milliards de yen, qui porteront ainsi le chiffre total des dépenses de guerre à 6 milliards et demi de yen, soit 55 milliards de nos francs.

Comment le gouvernement se procurera-t-il ces fonds de guerre ? Il n'a qu'un seul moyen : l'emprunt intérieur, avec toutes les conséquences monétaires que ce régime peut entraîner à la longue.

Le gouvernement pouvait et peut encore, il est vrai, recourir à l'élévation des impôts ou à l'émission d'emprunts extérieurs, mais il n'entend demander au contribuable qu'une participation infime aux dépenses de guerre. Par ailleurs, on ne se fait pas d'illusion sur le succès que les emprunts à l'étranger, qui avaient permis de financer la moitié des frais de la guerre russo-japonaise, pourraient recueillir actuellement à Londres ou à New-York. En définitive, il ne reste que la première solution.

Le gouvernement émettra donc des bons spéciaux à terme plus ou moins long, comme il le fait régulièrement depuis cinq ans. Les bons seront souscrits en totalité par la Banque du Japon, qui en opérera ensuite le placement sur le marché

quand elle le jugera opportun. Les cinq milliards de « bons du déficit » — émis, comme nous l'avons dit, depuis 1932, — ont été absorbés à concurrence de 2 1/2 milliards par les banques, de 1 1/2 milliard par les Compagnie d'assurances, de 1/2 milliard par la Banque du Japon et de 1/2 milliard par le public. Le portefeuille des fonds d'Etat détenus par les banques n'a cessé de s'accroître au cours de ces dernières années. Les dépenses gouvernementales représenteront, en 1937-38, le quart du revenu national du Japon, pays surpeuplé, dont le niveau de vie et les revenus restent très bas, ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

Par ailleurs, depuis mars 1937, la dette intérieure s'est accrue de 814 millions de yen. Une émission de bons 3 1/2 à 17 ans, d'un montant de 200 millions de yen, a eu lieu à la mi-novembre de l'année dernière et une autre émission de 500 millions de yen est également prévue pour d'ici peu. On estime que la dette intérieure représentera 14 milliards de yen environ à la fin de l'exercice 1937-38. On considère que, dans l'ensemble, la dette publique, au 31 mars de cette année, s'élèvera à 17 milliards de yen, soit 170 milliards de francs.

Jusqu'où peut aller le pouvoir d'absorption de ces bons par les grands établissements et par le public ? Toute la question est là. Certes, on connaît l'esprit de sacrifice et les forces vives de résistance mis au service de l'idéal national du peuple japonais. Il est, toutefois, des limites que l'on ne peut franchir sans mettre en péril aussi bien la tenue de la monnaie par l'inflation que le développement de la production par la raréfaction des capitaux absorbés par l'achat des bons émis par l'Etat.

Une certaine inflation paraît difficile à éviter dans de telles conditions. L'important est qu'elle n'aille pas trop loin.

Pour l'instant, le gouvernement nippon s'est déclaré capable, grâce aux mesures de contrôle de l'industrie, du commerce et des changes, de faire marcher la machine financière durant tout le temps que durera la campagne de Chine.

P. A. P.

VARIÉTÉS

DE PLYMOUTH A BOMBAY PAR L'ÉGYPTE
EN 1837

Bientôt la Malle de l'Inde par la voie des airs ne mettra que quatre jours pour franchir la distance qui sépare Croydon de Karatchi ; et l'on espère réduire sous peu ce temps à deux jours et demi. Quelle différence entre nos déplacements actuels et ceux de nos aïeux ! En voici une preuve. Il y a un

siècle, un jeune Écossais, apparenté par sa mère à la famille Grant, entrant comme fonctionnaire civil au service de l'*East India Co*, établit un record : il ne mit que deux mois et cinq jours pour se rendre de Plymouth à Bombay en passant par l'Égypte !

Un correspondant du *Times* a retrouvé son journal de route et en a donné (1) un résumé, intéressant pour les fanatiques de vitesse que nous sommes.

* * *

Longtemps avant le percement de l'isthme de Suez, les Anglais cherchaient à acheminer le courrier de l'Inde par une voie qui évitât les lenteurs, les incertitudes et les dangers de la route du Cap de Bonne-Espérance. Aussi, lorsque, au mois de mai 1837, notre jeune homme se prépara à rejoindre son poste à Poona, le bureau de la Compagnie lui fit savoir qu'elle désirait « examiner la possibilité du transport de la Malle et des voyageurs par l'Égypte » et lui demanda s'il était disposé à tenter ce voyage. Il accepta, et partit de Plymouth le 5 mai sur le *Volcano*, à bord duquel il rencontra le colonel Mc Queen ; ils s'entendirent pour faire route de compagnie.

Rien à signaler jusqu'à Malte, qu'ils atteignirent le 17 et où ils passèrent sur le *Firefly* ; ils arrivèrent le 22 à Alexandrie, « l'endroit le plus hideux et à l'aspect le plus misérable ». De là, sur un bateau égyptien fort sale, ils gagnèrent le Caire par le canal et le Nil ; cette traversée fut horrible : les passagers souffrirent jour et nuit d'une chaleur intense et furent « dévorés par les moustiques et par toute sorte de vermine » ; le hâlage n'allait pas vite ; à Atfé, le vice-consul, un Français, leur procura un passage sur un bateau à voile « qu'on avait coulé pendant les trois jours précédents pour le débarrasser de la vermine » ; le 24, ils parcoururent ainsi près de 100 kilomètres, passèrent la nuit à l'ancre, repartirent le lendemain à quatre heures du matin, mais le vent faiblit, on dut passer une seconde nuit à l'ancre et la nuit était tombée lorsqu'ils arrivèrent au Caire le 26.

Il fallut gagner Suez par terre ; nos voyageurs étaient accompagnés d'un jaisissaire, de deux dromadaires et de sept chameaux ; ils furent vivement impressionnés par la solitude et le silence du désert ; la marche se continua jour et nuit, avec quelques heures seulement de repos ; on arriva le 28 à midi, à Suez, « un des endroits les plus désolés à la surface du globe ». Nos voyageurs couchèrent chez l'agent de la Compagnie, un Arménien, qui leur fit avoir du gouverneur un passage sur un vaisseau qui transportait des troupes et des provisions à Hodeïda.

Le passage au large du golfe d'Akaba fut très mauvais par suite d'une violente tempête : les voiles furent déchirées, les caisses glissaient dans la cale, le bateau roulait dangereusement, l'équipage arabe perdait la tête ; seul le pilote garda son sang-froid, bien qu'il n'eût pas de boussole. La traversée de la Mer Rouge se fit de jour, on jetait l'ancre pendant la nuit ; le 3 juin, « personne ne fut autorisé à débarquer à cause de la mauvaise réputation des Bédouins ». On passa deux jours à El Ouedj ; plus loin, les récifs

rendaient la navigation difficile ; à Yambo, l'équipage s'enfuit, il fallut s'en procurer un autre ; enfin, on arriva à Hodeïda le 12 juin. Le voyage de Hodeïda à Moka se fit sur un bateau de pèlerins ; là, nos voyageurs furent heureux de voir deux navires de guerre britanniques, dont l'un, le *Palinurus*, était un brick de la Compagnie sur lequel nos voyageurs s'embarquèrent ; mais, arrivés à Moka le 15, ils n'en partirent que le 23 ; la mousson soufflait furieusement dans le détroit de Bab-el-Mandeb et au large de l'île Socotora ; cependant, le brick arriva sans encombre à Bombay le 8 juillet.

* * *

Le jeune Écossais rendit compte de son voyage à Sir Robert Grant, gouverneur de Poona ; il lui affirma que cette route par l'Égypte était facilement praticable, à la double condition d'avoir des vapeurs d'une force suffisante pour lutter contre la mousson et d'installer un dépôt de charbon à l'entrée de la Mer Rouge.

A la suite d'un accord conclu entre le Gouvernement et la Compagnie, un service régulier pour le transport du courrier de l'Inde par l'Égypte fut inauguré dès 1837.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Au Grand Conseil des Intérêts économiques. — Le Grand Conseil des Intérêts économiques et financiers a terminé ses travaux après avoir siégé près de quatre semaines. Au cours de leurs débats, les conseillers ont été appelés à exprimer leur avis, tant sur les projets des budgets général et annexe présentés par l'Administration que sur divers projets financiers et économiques. L'examen du budget général, indépendamment de l'approbation des crédits proposés par l'Administration qui a seulement donné lieu à quelques modifications, a été l'occasion de discussions générales dans lesquelles les représentants français et indigènes ont pu exposer leurs vues.

La régie du sel a fait l'objet des études d'une Commission spéciale qui, après avoir entendu les représentants de l'Administration, ceux des sauniers et ceux des consommateurs, a estimé opportun de conserver la structure actuelle en demandant seulement quelques aménagements dans l'application.

Le problème démographique, avec les nombreuses questions qui s'y rattachent : travaux hydrauliques agricoles, voies d'accès et colonisation des hauts plateaux, développement du mouvement coopératif, a été l'objet de nombreuses interventions. Les crédits proposés ont tous été adoptés.

(1) 10 Juin 1937.

Au Conseil du Gouvernement. — A l'ouverture de la session du Conseil du Gouvernement qui a eu lieu à Hanoï, le Gouverneur général a retracé les grandes lignes de l'activité politique et administrative durant l'année écoulée.

Les relations de l'Indochine avec ses voisins sont demeurées, en 1937, aussi cordiales que dans le passé. Les pourparlers engagés dans une atmosphère amicale de collaboration entre la France et le Siam ont abouti, au début de décembre, à la conclusion d'un nouveau traité franco-siamois qui va être suivie de celle d'un arrangement commercial et douanier intéressant spécialement l'Indochine.

Le gouvernement central chinois et les provinces chinoises limitrophes du Tonkin ont affirmé, au cours de l'année, la tendance déjà manifestée antérieurement à entretenir des relations plus suivies avec l'Indochine. Les projets de voies de communications reliant le Kouang-Si à l'Indochine contribueront à alimenter, au profit des deux pays, un courant des échanges important et durable.

Dans le domaine militaire, l'année 1937 fut caractérisée par la participation accrue de l'armée à la vie économique de l'Union indochinoise, par la construction de routes et la création d'un centre de colonisation militaire dans les hauts plateaux du Laos. Elle le fut aussi par l'élaboration de mesures de sécurité imposées par le développement de la situation extérieure.

Dans l'ordre intérieur, on constate que la tranquillité n'a pas été troublée en 1937. La réintégration, dans le cadre de la vie sociale annamite, des détenus politiques libérés, conformément aux mesures voulues par le ministre des Colonies, s'est normalement effectuée. L'accession à la nationalité française des jeunes gens ayant acquis, par leur labeur et leur intelligence, une culture française attestée par des diplômes d'enseignement supérieur a été réglée. « Une réglementation nouvelle leur ouvre de plein droit l'accès à la nationalité française. La France a repris ainsi la politique romaine du droit de cité. » Il doit en résulter un resserrement des liens qui unissent la métropole à l'Indochine.

En matière financière, les chiffres des budgets de 1937 et 1936 témoignent que l'Indochine, après une période de recueillement, retrouve peu à peu son activité.

En 1937, malgré les moyens encore réduits, d'importants travaux d'hydraulique agricole ont été achevés au Tonkin et en Annam et vont permettre d'améliorer les conditions alimentaires de la masse indigène. De plus, pour apporter une autre solution au problème démographique, la construction des voies d'accès aux terres libres et fertiles des hauts plateaux du centre indochinois a été activement poursuivie. Une route coloniale a été achevée dans la vallée du Mékong. Le développement du trafic des chemins de fer souligne, d'autre part, le succès du Transindochinois et les services qu'il rend.

Si, grâce à ces grands travaux, des perspectives moins sombres s'offrent désormais aux paysans d'Annam, il faut encore que ceux-ci tirent de leurs travaux un juste salaire qui leur permette de connaître une humble aisance. Pour favoriser le maintien du développement de la propriété agricole, le crédit populaire agricole avait été créé. Le cultivateur en a compris l'intérêt : l'effort doit maintenant être accentué pour libérer rapidement le paysan de l'usure. Cette œuvre est à compléter par l'orientation raisonnée des cultures alimentaires vers une plus grande diversité. La direction des services économiques coordonnera les efforts en vue d'améliorer l'économie indochinoise dans un sens social et humain.

Parlant enfin des mesures sociales intervenues depuis un an et les craintes qu'avait suscitées leur applications, M. Brévié déclare :

« L'expérience a fait justice de ces craintes. La période d'adaptation est aujourd'hui terminée et la nouvelle législation s'applique dans le calme. Il est

permis d'espérer que l'œuvre sociale entreprise portera ses fruits et que l'Administration chargée de la mener à bien trouvera auprès des patrons comme auprès des ouvriers une bonne volonté réciproque et un esprit de collaboration qui sont nécessaires à l'accomplissement de sa tâche ».

Le Gouverneur général montre ensuite par quelques chiffres le développement de l'activité des services sanitaires, dont l'action a arrêté la récente épidémie de choléra. Il indique que, dans l'avenir, l'effort devra surtout porter sur l'assistance médicale rurale pour faire connaître aux malades des villages les plus éloignés le visage secourable de notre pays.

En matière d'instruction publique, M. Brévié souligne la progression des effectifs scolaires, l'effort fait par la Direction de l'instruction publique pour mettre plus de cohésion dans l'organisation actuelle ; enfin, la constitution à Hanoï de véritables facultés de médecine et de droit qui permettent aux jeunes étudiants indochinois de conquérir des diplômes sans s'expatrier.

Recettes budgétaires. — Les recettes des trois premiers titres du budget général pour l'exercice 1937 s'élèvent pour le mois de novembre à 5.522.557 piastres.

Au 30 novembre le total des recouvrements pour l'exercice 1937 atteint 60.459.138 \$, se répartissant ainsi :

| | |
|---|---------------|
| Douanes et régies | 49.993.659 \$ |
| Enregistrement, domaines et timbres | 6.224.707 \$ |
| Postes et télégraphes | 4.240.772 \$ |

Mouvements des exportations et des prix.

— Si les exportations de riz, du fait notamment des inondations, doivent être, pour l'année entière, inférieures à celles de 1936, les exportations de maïs accusent au contraire, dès à présent, une augmentation d'environ 60.000 tonnes. Cette augmentation est due à la plus grande étendue des surfaces cultivées, surtout au Cambodge.

Le caoutchouc accuse, de son côté, un excédent de 5.000 tonnes, avec 40.000 tonnes, contre 35.000 tonnes l'an passé. Les principaux pays importateurs étant d'abord l'Amérique avec 14.500 tonnes, puis la France avec 10.500 tonnes.

Il y a augmentation aussi sur les exportations de poissons secs, fumés ou salés et sur les peaux de serpents, mais stabilisation sur les peaux diverses.

D'autres produits d'exportation présentent encore un excédent : les graisses et huiles de poissons, le stick laque (il passe de 20.000 à 109.000 kgr.), la noix vomique, le coton non égrené, tandis que le coton égrené, le coprah et le kapok accusent une baisse assez sensible.

En résumé, déduction faite des 200.000 tonnes de riz exportées en moins cette année, les exportations sont en légère plus-value sur celles de l'an passé. Il est à noter que l'impulsion donnée à la polyculture a déjà porté ses fruits ; on peut espérer que bientôt l'export de ces nouveaux produits contribuera à stabiliser le chiffre des exportations de la colonie.

Les prix de gros étaient légèrement descendus en novembre 1937, après une hausse presque ininterrompue de juillet 1936 à octobre 1937 ;

ils se stabilisent en décembre. L'indice général, calculé sur la base 100 en 1925, est passé de 73 en juillet 1936 à 103 en août 1937, 107 en septembre et 111 en octobre, pour s'abaisser à 108 en novembre et décembre. Cette baisse récente affecte principalement les produits de la colonie.

Les prix de détail continuent à s'élever en décembre, l'augmentation par rapport à août 1936 ressortant à 46 p. 100 en décembre, contre 44 p. 100 en novembre et 42 p. 100 en septembre et octobre 1937.

Le coût de la vie pour les Européens et les indigènes poursuit également son mouvement de hausse commencé au cours du quatrième trimestre 1936. Par rapport au troisième trimestre de 1936, l'augmentation du coût de la vie est, au cours du quatrième trimestre 1937, de 25 p. 100 pour les Européens, de 35 p. 100 pour les indigènes de classe moyenne, et de 50 p. 100 pour les indigènes de la classe ouvrière.

Les échanges économiques avec l'Afrique du Nord. — Le directeur de l'Agence Economique de l'Indochine serait chargé d'une mission à Alger en vue d'y étudier les modalités de l'installation d'un Office de l'Indochine sur le modèle de l'Office de l'A. O. F.

On ne peut que se féliciter d'une telle réalisation, qui améliorerait certainement le mouvement des échanges entre l'Indochine et l'Afrique du Nord.

Depuis la conférence impériale, les milieux intéressés ne cessent de se préoccuper de cet important problème.

Déjà, en février 1936, une délégation s'était présentée devant le Ministre des Colonies pour appeler son attention sur le placement du thé et du charbon indochinois en Algérie, tributaire pour ces produits de la Chine, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de la Pologne.

En échange, l'Indochine pourrait consommer des huiles d'olive et des moûts de vin, l'Algérie s'engageant, par ailleurs, à constituer dans la colonie même des usines pour transformer des moûts en vins à bon marché.

Quant aux relations avec le Maroc, le gouvernement chérifien les considère comme indispensables.

On sait, écrit M. Hoang-van-Co dans *France Outre-Mer*, que, pour avoir du thé vert, environ 70 millions d'argent frais marocain s'en vont chaque année en Chine, pays dont l'effort de réciprocité se borne à un achat de 3.000 francs de crin végétal.

Pour mettre un terme à cette anomalie, le gouvernement chérifien a demandé, il y a cinq ans, au gouvernement indochinois de mettre au point sa production de thé vert.

Pour activer les choses, au début de 1936, le gouvernement indochinois envoya en mission d'étude au Maroc le directeur de la station expérimentale de Phu-Ho au Tonkin, où se poursuivent des essais de culture du thé vert.

La Tunisie se montre moins favorable au commerce indochinois. Dans une séance de mars 1936, la Chambre de Commerce de Tunis,

consultée par le gouvernement local, a estimé que les ventes de vins et d'huile d'olive en Indochine seraient pratiquement insignifiantes et que, d'autre part, l'entrée massive de riz en franchise pourrait concurrencer la production locale de céréales secondaires. En conséquence il y aurait lieu, estime-t-elle, d'établir un régime de compensation : la Tunisie autoriserait l'importation en franchise d'un contingent annuel déterminé de riz indochinois, sous la réserve expresse qu'une quantité d'huile ou de vin, fixée parallèlement, soit exportée en Indochine durant la même époque.

La Tunisie mise à part, des relations commerciales entre l'Indochine et l'Afrique du Nord autorisent donc les plus brillants espoirs. Loin de se concurrencer, les produits en présence se complètent. On peut donc attendre d'excellents résultats de la création d'un Office de l'Indochine à Alger.

L'équipement radiogoniométrique. — Au cours des débats du grand Conseil des Intérêts économiques et financiers, la question de l'équipement radiogoniométrique de l'Indochine a soulevé une discussion intéressante.

On signala un incident récent : un avion, obligé de voler de nuit pour ramener les passagers d'un autre avion en panne, aurait évité de justesse une catastrophe provoquée par le manque de postes de radiogoniométrie de nuit.

Cette lacune dans l'équipement aéronautique de l'Indochine serait due à des retards apportés par le Ministère de l'Air à fournir des renseignements sollicités par le service aéronautique local.

En conclusion de ce débat, le grand Conseil a émis le vœu que les postes radiogoniométriques de Vientiane, Vinh et Hanoi soient dotés d'appareils qui puissent permettre le survol de nuit, comme aux Indes.

La défense de l'Indochine. — La question de la création d'une armée indigène et de la défense de notre colonie a soulevé d'actives polémiques dans la presse coloniale et métropolitaine.

Certains organes, comme la *Presse*, estiment que la création d'une armée indochinoise est seule capable d'assurer la sécurité de la colonie.

Il faut que l'Indochine crée chez elle une armée composée des divers éléments ethniques (annamites, cambodgiens, laotiens, moïs et tho) peuplant son territoire, armée évidemment fortement encadrée par les éléments français.

Le *Courrier Colonial* envisage même la création d'un Saint-Cyr indochinois, c'est-à-dire, soit la création à Saint-Cyr d'une section indochinoise, soit la création d'une école militaire d'officiers en Indochine, la première solution lui paraissant préférable.

La métropole, elle aussi, obligée de se tenir sur ses gardes, ne peut envoyer en Indochine autant d'officiers qu'il sera nécessaire pour instruire et commander cette

armée indigène qui est aujourd'hui indispensable à la sécurité du pays.

L'Alerte est plus réservée :

Parmi les vœux de tous les élus annamites, celui de la constitution de cette armée revient assez souvent. Vœu sensé, mais la question est complexe.

En l'état actuel des choses, serait-il prudent d'armer les populations indochinoises ? Ne serait-ce pas chercher à éteindre un incendie en allumant un autre ? Il y a pourtant une solution.

La France a assez de colonies pour pouvoir doter chacune d'elles d'une armée fournie par les hommes recrutés dans une autre colonie.

Le *Journal du Maroc* estime, sous la plume du Dr Legendre, qu'il n'est pas de meilleure défense pour l'Indochine que l'amitié du Japon.

On dira : « L'Indochine peut se défendre ; nous allons l'armer ». En cas de danger, nous lui enverrions des corps d'armée, une flotte.

Le pourrait-on ?

Certes non, dans l'état présent de la situation mondiale. Et même, en tout temps, ce serait une bien lourde épreuve pour la métropole.

Il faut le comprendre : la meilleure défense pour l'Indochine, c'est encore l'amitié du Japon et non celle d'une vague Chine, sans unité, sans stabilité, et qui se disloquerait demain, si elle n'avait l'appui intéressé de l'Angleterre et des Etats-Unis.

Mais pourquoi la guerre en Chine traînerait-elle avec son cortège de ruines ? Parce que Nankin a la conviction que certaines Nations se préparent à lui apporter une aide directe, effective.

Le jour où cette croyance tombera, ce sera la fin de la guerre, sans aucun doute, et la fin du cauchemar d'une nouvelle mêlée générale.

Enfin M. Rénaitour, dans *Marianne*, reparte de la base de défense que constitue la baie de Cam-ranh.

L'importance stratégique de Camranh, dans la mer de Chine, est considérable ; j'aime à croire qu'on y a songé et que le nécessaire a été fait pour la mettre à l'abri d'un coup de main.

La question des réfugiés chinois. — Les journaux annamites — et avec eux quelques journaux de langue française — se sont émus de la nouvelle que le navire *Lyc Moon* aurait amené 1.500 réfugiés chinois.

Renseignements pris, la nouvelle est inexacte. Si le *Lyc Moon* a effectivement débarqué 1.694 Chinois, ceux-ci n'étaient pas des réfugiés, mais des immigrants ordinaires. Du reste le nombre des immigrants n'a pas augmenté dans des proportions sérieuses depuis l'ouverture des hostilités en Chine. Il fut en 1936 de 52.000 contre 36.000 départs. Le mouvement de l'immigration chinoise suit en général le mouvement des affaires.

En 1931, 48.000 immigrants arrivèrent en Cochinchine. En 1932, année de crise, ce chiffre tombait à 25.000, alors qu'on enregistrait 37.000 retours en Chine. La reprise de l'immigration chinoise date de 1935 : 38.000 immigrants.

Il ne s'agit nullement d'indigents, puisqu'ils sont tenus, en débarquant, à verser à l'Administration 31 piastres 50 par tête. La plupart d'entre eux s'établissent à Saïgon et surtout à Cholon.

Les autres se répartissent entre les divers pays de l'Union, particulièrement le Cambodge et le Sud-Annam.

On estime que, pour 1937, le chiffre de l'immigration chinoise s'élèvera à un peu plus de 60.000, une dizaine de milliers de plus que l'année précédente. Mais cette augmentation normale répond à la reprise des affaires.

Une opinion annamite sur les menées japonaises. — Les déclarations de l'amiral Suetsugu ont-elles provoqué de profonds remous dans l'opinion indigène indochinoise ? M. Tao-Kim-Haï expose dans les *Annales Coloniales* les réactions des Annamites devant les menaces aux peuples de race blanche et les rêveries pan-asiatiques nippones :

Heureusement pour la France et pour les Annamites eux-mêmes, la plupart savent depuis un certain temps qu'ils ne peuvent pas attendre leur libération du Japon et qu'il ne vaut vraiment pas la peine de mettre à la porte fonctionnaires et colons français pour suivre sous la botte des soldats du Mikado. Le peuple japonais est si peu colonisateur qu'il est arrivé à transformer la Corée en épouvantail aux yeux des peuples que sa puissance attire.

« Le joug des Blancs sur les races jaunes doit disparaître », dit l'amiral Suetsugu ? Et l'Asie aux Asiatiques ? Malheureusement pour lui, les races jaunes ne considèrent pas les Japonais comme leurs frères de race et le continent asiatique ne veut pas du joug de ces insulaires. Au point de vue racial, en effet, les Japonais ne sont pas apparentés aux Chinois comme le sont les Annamites ; d'autre part, la situation géographique des Japonais leur donne une mentalité... d'insulaires qui les rend inaptes à s'occuper des affaires du continent.

M. Tao-Kim-Haï constate néanmoins que certains nationalistes anti-français, qui préconisaient la lutte contre la domination française par tous les moyens, vont trouver dans les déclarations japonaises une nouvelle base d'attaque.

Que devra faire la France en face de ces menées ? Elle doit, (estime le journaliste annamite) « intéresser les Indochinois à la défense de leur propre pays. Pour leur inspirer confiance, il faut leur faire confiance ». C'est la solution, proposée par M. Taittinger, de la création d'une armée indochinoise recrutée sur place, avec des cadres français.

A la formule « l'Asie aux Asiatiques », qui veut dire « l'Asie aux Japonais », il faut opposer la formule « l'Indochine aux Indochinois » sous l'égide de la France. Quand l'Indochine française aura une armée et une constitution dignes des peuples qui la composent la farce japonaise du panasiatisme n'y séduira plus personne.

COCHINCHINE

Les travaux du port de Saïgon. — D'importants travaux se poursuivent dans le port pour en améliorer le rendement.

Les aménagements portent sur les berges de la rivière, le long desquelles des routes seront reconstruites. Cette tranche de travaux s'élèvera

à 4 millions. D'autre part, des dépôts sont prévus pour les marchandises à quai.

En outre, le personnel du port a été augmenté.

En ce moment, Saïgon peut recevoir simultanément 29 navires, dont 12 à quai. Les travaux permettront, dans un avenir prochain, d'accroître les possibilités du port, dans lequel ont fait escale, l'année dernière, 1.728 unités, d'un tonnage moyen de plus de 3.000 tonnes. Le pavillon britannique arrivait en tête avec 29 p. 100 du trafic, contre 21 p. 100 pour la France.

La plus vieille maison de commerce d'Indochine. — Nous n'aimons guère parler nommément ici de telle ou telle firme, car l'*Asie française* est un bulletin absolument désintéressé d'informations et d'études politiques et économiques; mais pouvons-nous demeurer indifférents au fait que la plus ancienne maison de commerce de l'Indochine vient de fêter le 75^e anniversaire de sa fondation? C'est, en effet, en 1862 que la maison Denis Frères a été fondée à Saïgon; la commémoration de cet événement a fourni à Saïgon l'occasion, le 6 janvier, d'une véritable manifestation de reconnaissance envers les premiers pionniers qui, par leur courage, leur énergie et leur ténacité, ont tant fait pour la grandeur coloniale de la France et pour la prospérité de la Cochinchine. Le gouvernement s'est associé à cette commémoration vraiment historique en la personne du gouverneur Pagès.

Le centenaire de Petrus Ky. — Le centenaire de la naissance du célèbre érudit Petrus Truong Ky, qui fut, dans les premières années consécutives à l'installation des Français en Cochinchine, un des pionniers de la collaboration franco-annamite, a donné lieu à des manifestations solennelles à Saïgon et au village de Caimon, province de Bentré, dont Petrus Ky était originaire.

En présence du Gouverneur de Cochinchine, de nombreuses personnalités, dont plusieurs étaient venues de Hué, des membres de la famille et d'un grand concours de la population, des cérémonies et des conférences ont fait revivre le souvenir de ce lettré, l'un des premiers qui eurent confiance dans l'action bienfaisante de la France en Indochine. Il ne cessa de travailler à la compréhension mutuelle des deux races et fut, pour les amiraux qui gouvernaient alors le pays, un collaborateur précieux par son loyalisme et son expérience.

Des cérémonies ont également eu lieu à Hué en présence du Résident supérieur et des Ministres du gouvernement annamite; on y évoqua surtout la mémoire de l'ancien secrétaire général du Comat, de l'ami écouté de Paul Bert et du conseiller estimé de l'empereur Dong-Khanh.

ANNAM

La monarchie annamite. — La Chambre des représentants du peuple de l'Annam a adressé

à la Commission d'enquête parlementaire un vœu quasi-unanime, en faveur de la monarchie annamite. Ce vote a inspiré les commentaires suivants à la *Patrie annamite*:

La signification en est profonde et sa portée énorme. Il est d'abord un hommage éclatant et émouvant rendu à la monarchie à la suite de tout ce qu'elle a fait pour la cause de l'Annam. Il constitue aussi une protestation énergique contre certaines observations tendancieuses dont cette monarchie est actuellement l'objet de la part d'une petite minorité qui rêve de faire de l'Annam un morceau intégrant de la grande république universelle. Il traduit enfin l'accord harmonieux et parfait qui existe entre la monarchie et le peuple.

Pour le peuple annamite, au point où il en est de son évolution, le roi est plus qu'un chef d'Etat et la monarchie davantage qu'une formule de gouvernement. Le roi est l'incarnation suprême de la patrie et la monarchie, parce qu'elle représente un long et glorieux passé, est une garantie de toutes nos possibilités nationales dans le présent et dans l'avenir.

Réglementation du travail dans les mines.

— Un arrêté du Résident supérieur réglementant le travail dans les mines vient d'être approuvé par le Gouverneur général.

Il précise les conditions dans lesquelles doivent être faites les déclarations d'ouverture ou de reprise des travaux, le mode de fonctionnement des chantiers; il édicte, pour les chantiers souterrains et pour ceux à ciel ouvert, des dispositions spéciales visant à la fois au bon fonctionnement de l'entreprise et à la protection de l'existence des travailleurs. Il prescrit diverses mesures sanitaires ayant trait à la fourniture de logements aux ouvriers et à leur famille; à la tenue de ces locaux d'habitation, à leur aménagement hygiénique, à l'alimentation en eau, aux soins médicaux et notamment à la prophylaxie du paludisme.

TONKIN

Un nouveau pont à Haïphong. — En même temps que la foire d'Haïphong, le gouverneur général a inauguré le nouveau pont construit à l'entrée d'Haïphong, sur le canal de Hali. Ce pont était réclamé depuis longtemps par la population, en raison de la difficulté d'accès à l'ancien, sur lequel passaient une route et une ligne de chemin de fer. Il comprend une travée métallique levante de 26 mètres, qui permet le passage des bateaux et qui est encadrée de deux travées en béton armé longues de 26 mètres, et reliées à la rive par des rampes d'accès, partie en viaduc, partie avec des murs de soutènement. La longueur totale de l'ouvrage est supérieure à 100 mètres.

Une liaison aérienne de Hanoï à Yunnanfou. — Depuis le 23 décembre, la Compagnie *Eurasia* assure chaque jeudi une liaison Hanoï-Yunnanfou dans les deux sens, en correspondance avec les autres lignes de la Chine centrale.

Le voyage Hanoï-Yunnanfou est assuré en

2 h. 45, alors qu'il nécessite 24 heures de chemin de fer.

Le matériel comporte des trimoteurs Junker.

La XIV^e foire d'Hanoï. — La Chambre de Commerce a fixé les dates d'ouverture et de fermeture de la XIV^e foire d'Hanoï aux 29 octobre et 13 novembre prochains. Elle a en même temps confié le soin de sa préparation, de son organisation et de sa gestion à un Comité de Direction composé : de Membres du bureau de la Chambre de Commerce ; de la Chambre d'Agriculture ; de la Commission Municipale de la ville d'Hanoï et de notables indigènes choisis par le Résident supérieur.

CAMBODGE

Une visite dans le golfe de Siam. —

Le Résident supérieur, accompagné du prince Monireth, s'est rendu dans le golfe de Siam à bord de la canonnière *Avalanche*. Il s'est arrêté d'abord à Chéko, un des principaux centres de pêcheries d'où, bien que la pêche soit actuellement moins fructueuse que l'an dernier, 979 tonnes de poissons ont pu être exportées et où 220 tonnes sont actuellement stockées ; près de 32 tonnes de pâtes de crevettes ont été exportées.

Après avoir visité l'infirmerie de Chéko et son école élémentaire, de création récente, qui compte une trentaine d'élèves, le chef du protectorat s'est rendu à l'Îlot-Cône, dont il a inspecté le poste administratif et visité les pêcheries.

Le nouveau marché de Pnom-Penh. —

L'important marché qui vient d'être inauguré par le roi du Cambodge constitue un nouveau témoignage du magnifique effort d'urbanisme réalisé à Pnom-Penh depuis une dizaine d'années. Ce marché, le plus vaste de l'Indochine, a été spécialement étudié du point de vue de la ventilation sous un climat chaud et de la distribution rationnelle de la lumière naturelle en évitant l'éclairage direct et la réverbération.

Il comporte une coupole centrale, octogonale, de 44 m. 60 de portée et haute de 26 m. 50, sur laquelle viennent déboucher quatre ailes, longues chacune de 44 mètres et larges de 18 mètres avec une hauteur maxima de 11 mètres.

Chacune des quatre ailes est affectée à une catégorie spéciale de marchandises. La surface totale, livrée aux marchands, est de 7.553 mq. 20.000 journées de maçons et charpentiers et 100.000 journées de coolies ont été nécessaires pour mener à bien cet ouvrage, autour duquel un plan déjà arrêté prévoit l'édification de tout un quartier d'immeubles commerciaux.

Pour encourager l'élevage. — L'amélioration du cheptel continue à préoccuper les autorités. Un laboratoire vient d'être installé au service vétérinaire, qui sera en mesure désormais de fournir des éléments précis de diagnostic,

grâce auxquels certaines maladies pourront être facilement dépistées.

Une ferme d'élevage va être installée au Petit-Takéo, près de Pnom-Penh. Dans ce but le Protectorat vient d'acquérir des animaux reproducteurs de race bordelaise et Sind-bordelaise.

On cherche ainsi à obtenir l'amélioration laitière de la race cambodgienne. C'est dans ce but que la province de Kompong-Cham vient d'acquérir des reproducteurs de race Sind.

Le bétail cambodgien est d'ailleurs de plus en plus demandé par la boucherie sur les marchés extérieurs. Au cours du dernier trimestre, près de 800 têtes ont été exportées sur Singapour et 4.500 sur Saïgon.

Pour donner satisfaction aux demandes des pays importateurs, on cherchera par la sélection à obtenir une amélioration qualitative et quantitative de la race.

LAOS

Les relations commerciales avec le Tonkin.

— Sur l'initiative des Résidents supérieurs du Tonkin et du Laos et de la Chambre de Commerce de Haïphong, une délégation des commerçants et artisans tonkinois, sous la conduite du Vice-Président de la Chambre de Commerce de Hanoï, s'est rendue récemment au Laos afin d'examiner sur place la possibilité d'intensifier les échanges commerciaux ; devenus désormais possibles entre le Tonkin et le Laos et la rive siamoise du Mékong, par la création de nouvelles voies de communications terrestres. Cette délégation disposait d'un échantillonnage de produits de fabrication tonkinoise, spécialement de cotonnades, d'articles sur cuir, de vanneries, de jouets, de bimboleries, etc... Cette mission commerciale a rencontré un vif succès dans toutes les localités visitées, particulièrement à Thakhek, Vientiane, dans les villes siamoises de Nongkhay et de Lakhone où les autorités locales lui ont fait le meilleur accueil.

Les commerçants tonkinois se sont rendus compte sur place des besoins de la clientèle laotienne et siamoise riveraine du Mékong. Ils ont reçu un nombre appréciable de commandes, et ont vendu la presque totalité des échantillons apportés. Au cours d'une réception que leur ont offerte les commerçants annamites de Vientiane, le Résident supérieur du Laos a fait ressortir que cette visite, la première de ce genre, a démontré la nécessité et la possibilité, grâce au développement du réseau routier et ferroviaire qui relie le Laos au Nord-Annam et au Tonkin, d'importer au Laos, à des prix relativement bas, des produits tonkinois appropriés aux ressources de la population du Mékong. Son intérêt est de tout premier ordre pour le développement des relations économiques ultérieures avec le Laos, appelé à devenir l'arrière-pays du Tonkin et du Nord-Annam.

TERRITOIRE DE KOUANG-TCHEOU-WAN

L'économie du territoire. — Sa faible superficie et son manque de ressources naturelles ne permettraient au territoire de Kouang-Tchéou-Wan qu'une vie économique restreinte, si les échanges commerciaux n'y étaient assez actifs.

Suffisant à peine aux besoins de la population et pratiquée d'ailleurs suivant les méthodes traditionnelles et trop souvent rétrogrades, l'agriculture ne peut pas alimenter un important courant d'échanges sur un territoire qui comprend de 38 à 40.000 ha. de terre arable.

La nature du sol se prête peu à l'élevage, sauf à celui de la volaille qui est pratiqué dans tous les villages en vue de l'exportation sur Hong-Kong. Les bovidés, qui font l'objet d'un assez gros commerce d'exportation, viennent surtout des districts voisins de la Chine. Le riz, les patates et les produits des cultures vivrières sont consommés sur place ; par contre, les arachides et la canne à sucre sont expédiées en grande partie sur Hong-Kong. Il est intéressant de noter une extension des superficies cultivées dans certaines régions qui avaient jusque là été désertées par le paysan : c'est ainsi qu'aux abords du nouvel aéroport de Fort-Bayard et aux abords du lac de la Surprise plusieurs hectares de terres neuves ont été ensemencés. D'autre part, des travaux d'endiguage de terres d'alluvions entrepris dans les districts de Potsi et de Tongsan ont permis de transformer quelques centaines d'hectares en rizières.

Au point de vue industriel, Kouang-Tchéou est tout à fait défavorisé.

De nombreuses salines dans les îles (Tanghaï-Nam-Sam), quelques huileries traitant les produits locaux et la fabrication de pétards, principale industrie du pays, constituent à cet égard les seules ressources du territoire.

L'industrie des pétards, localisée à Tchékam, conserve une saine vitalité, malgré la concurrence des fabriques d'artifices de Hong-Kong et de Macao et ses produits sont très appréciés aussi bien en Chine qu'aux Indes Néerlandaises.

A l'exportation, le commerce des artifices en 1935-36 a porté sur un chiffre de 1.086.700 piastres cantonaises contre 427.200 l'année précédente.

Au point de vue commercial, les transactions du territoire s'effectuent pour la presque totalité avec le port de Hong-Kong.

Les exportations se sont montées à 4.896.000 piastres en 1934-35 et, 4.826.597 en 1935-36 ; pour les importations correspondantes à 8.595.400 piastres et 9.838.988 piastres avec le port de Hong-Kong, pendant que le trafic, bien plus réduit, avec Haïphong s'établissait ainsi : exportations 2.380 piastres en 1934-35, 5.563 en 1935-36 ; importations 25.900 et 20.140 piastres.

Du 30 juin 1935 au 30 juin 1936, le tonnage des navires qui ont fréquenté les ports de la

concession a été de 334.691 tonnes contre 328.871 pour la même période en 1934-35.

L'exercice 1936-37 a été marqué par une nette augmentation dans tous les domaines.

ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

Au Conseil général. — Le gouverneur Groccichia a prononcé, à l'ouverture du Conseil général, un discours dans lequel il a examiné la situation actuelle. Malgré les bouleversements provoqués par l'application des lois sociales, elle est, dans l'ensemble, satisfaisante.

Une seule ombre au tableau : la persistance du malentendu qui maintient à l'écart la population ouvrière des filatures. Il s'agit d'une petite minorité — quelques milliers d'individus sur 300.000, — qui ont mal « digéré » les améliorations sociales et n'y voient qu'un prétexte à agitation et à revendications. Après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, l'Administration est disposée à prendre les mesures que la situation comporte.

Trois réformes ont été accomplies : la suppression du marché des enfants, la suppression de la mention de castes hiérarchisées traditionnelles, incompatibles avec la notion de démocratie, enfin la réforme électorale, très libérale, qui consacre l'égalité de vote et l'unité de scrutin.

Un effort fructueux a été réalisé, cette année, dans le domaine sanitaire et prophylactique. Les ravages de la variole sont tombés de 1.607 décès en 1934 à 264 en 1936, ceux du choléra, de 157 à 63. La peste, qui désole encore les territoires britanniques, est totalement éliminée des Comptoirs. Un programme d'assainissement rural, un programme hydraulique agricole ont été poursuivis pour accroître l'étendue et le rendement des terres.

Pour remédier à l'insuffisance de l'Instruction publique, 25 p. 100 à peine de la population scolaire profitant du bénéfice de l'enseignement, un emprunt permettra de construire les locaux nécessaires.

Un effort considérable a été également accompli en 1937 pour améliorer l'équipement du pays, en attendant l'exécution du programme d'emprunt.

Avec les compressions judicieuses des dépenses, le budget local a pu être équilibré : 3.187.909 roupies pour 1938, en diminution de 53.837 roupies sur l'exercice précédent.

Le maintien de l'ordre. — Un récent arrêté du Gouverneur interdit jusqu'à nouvel ordre les réunions publiques, assemblées, cortèges et défilés dans toute l'étendue des établissements de Pondichéry et de Karikal. Ainsi sont réalisées les mesures annoncées par le Gouverneur au Conseil général.

Réglementation du travail. — Deux arrêtés ont fixé les limites des charges qui peuvent être portées, traînées ou poussées, ainsi que les travaux dangereux ou insalubres qui sont interdits aux femmes et aux enfants.

Deux autres arrêtés organisent le contrôle des jours de repos, et complètent la nomenclature des établissements admis à donner le repos hebdomadaire par roulement.

Levant

GÉNÉRALITÉ

La propagande anti-britannique dans le monde arabe et la guerre des ondes. — Dans les derniers jours de 1937, le Lieutenant-commander Fletcher, du parti travailliste, a dénoncé aux Communes les émissions du poste italien de Bari et les campagnes de la presse italienne.

Il signala que les causeries transmises par la radio italienne avaient revêtu depuis quelques mois un caractère nettement agressif, diffamatoire et insultant. Il cita, à titre d'exemple, une causerie concernant l'île de Malte au cours de laquelle le speaker italien affirma que l'Empire britannique était en décadence, que la flotte anglaise ne comprenait que des pièces de musée et que M. Anthony Eden n'était qu'un pantin entre les mains des francs-maçons.

Il énuméra ensuite quelques nouvelles tendances publiées par la presse italienne : l'annonce que des chefs importants d'Arabie et d'Éthiopie avaient affirmé leur solidarité avec les Arabes opprimés de Palestine ; l'interview attribuée à l'Agakhan, au cours de laquelle celui-ci aurait déclaré que si le Duce réalisait ses promesses au sujet de l'Islam, les Arabes placeraient tous leurs espoirs dans le gouvernement italien. Etant donné, ajouta l'interpellateur, que des agents italiens distribuent gratuitement des appareils de réception depuis le Maroc jusqu'au Golfe Persique, on peut tenir pour certaine l'existence d'un plan tendant à substituer à l'influence anglaise celle de l'Italie dans la Méditerranée orientale et dans le Proche-Orient.

Lord Cranborne, dans sa réponse, reconnut l'effet pernicieux d'une telle propagande et déclara avoir fait savoir au comte Grandi qu'elle n'était pas de nature à faciliter l'établissement de relations amicales entre les deux pays. Il ajouta que des mesures seraient prises à bref délai.

Le 3 janvier, en réponse aux émissions de Radio-Bari destinées aux pays du Proche-Orient, la British Broadcasting Company commençait des diffusions en langue arabe ; Sir Bernard Reilly, gouverneur d'Aden, le cheikh Hafiz Wahba, représentant du roi Ibn-Séoud en Angleterre, et le prince Seif-Al-Islam Hussein, héritier du trône du Yémen, prirent la parole.

Parlant de ces émissions, la presse italienne a déclaré qu'il s'agissait d'une attaque britannique contre l'Italie et que (c'est le *Giornale d'Italia* qui parle) la fable inventée par l'Angleterre doit justifier ses réactions contre les Arabes « qu'elle veut écraser par le fer et par le feu, en vue de servir son nouveau plan stratégique sur les côtes orientales de Méditerranée ». Dans tous les cas « Rome saura suivre attentivement

les émissions britanniques et y riposter si elles sont provocantes et perturbatrices ».

La France, pour ne pas être en reste, aura désormais, par l'intermédiaire du poste Radio-Colonial, deux émissions en arabe chaque jour.

Enfin, on annonce que Tokio émettra également en arabe.

Dans cet ensemble, il ne manquera donc que la voix de l'Allemagne, mais il est permis de supposer, étant donné les revendications coloniales du Reich et l'active propagande à laquelle il se livre en Orient, que bientôt l'émission arabe de Radio-Berlin franchira la Méditerranée.

La propagande allemande dans le Proche-Orient. — De récentes informations indiquent un renforcement important de l'activité allemande dans le Proche-Orient. La Section arabe du Ministère de la propagande à Berlin serait modifiée et recevrait un personnel nouveau ; des films allemands et des ouvrages littéraires seraient, notamment, distribués gratuitement en Orient. Enfin, de nombreux agents allemands séjourneraient actuellement dans les centres arabes ; ils prendraient contact avec les politiciens connus pour leur opposition à la France et à l'Angleterre et y étudieraient les moyens de gêner l'action politique de ces deux pays.

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

La situation politique au Liban. — Dans la République libanaise, la situation politique paraît aujourd'hui pleine de confusion. L'union intervenue, à la veille des dernières élections, entre les deux partis politiques rivaux et imposée, répète-t-on, par le Haut-Commissaire a cessé d'exister. Le Président de la République libanaise — auquel cette intervention, comme l'écrivait un journal beyrouthin (cf. *Asie française*, janvier 1938, page 30), « a, en fait, lié pieds et poings », — reste au-dessus de la mêlée, mais son autorité paraît effectivement diminuée.

Le Cabinet ministériel de M. Kherreddine Ahdab, remanié à différentes reprises au cours du dernier mois, est actuellement composé ainsi : *Présidence du Conseil et Justice* : M. Kherreddine Ahdab ; *Intérieur* : M. Georges Tabet ; *Finances* : M. Moussa Namour ; *Education Nationale et Economie* : M. Khalil Kseib ; *Travaux publics* : docteur Kamel Gargour ; *Agriculture* : M. Hikmat Djoumblat ; *Hygiène et assistance* : M. Ibrahim Haïdar.

La presse, dans son ensemble, critique la gestion du Cabinet, aussi bien du point de vue budgétaire que du point de vue politique. La situation financière est effectivement délicate ; le déficit serait de 30 millions, disent les optimistes, de 50 millions, disent les pessimistes, pour un budget de 120 millions. Le journal *La Syrie* du 7 janvier 1938 rappelle, sous le titre « Le mortel paradoxe libanais ! Comment le pays pourrait-il vivre ? », que le Liban, qui

compte 750.000 habitants et dont le budget est de 120 millions, est doté d'un Président de la République, de 7 Ministres, 10 Directeurs, 63 Députés et que plus des $\frac{8}{10}$ es du budget, soit 96 millions, vont aux fonctionnaires. On reproche enfin au Cabinet d'avoir utilisé irrégulièrement des fonds importants.

Nous donnons ci-après quelques extraits de la presse libanaise. Malheureusement on trouve, dans diverses feuilles, un rappel des responsabilités qui incombent à la puissance mandataire, puisque, effectivement, le mandat existe toujours.

Des milliers et des milliers de livres (écrit *le Jour*) ont été dépensés sans contrôle ou détournés de leur affectation budgétaire normale. Des nominations et des avancements, également scandaleux, ayant pour but de récompenser l'inaptitude, la carence, l'inertie, ont contribué à déséquilibrer le budget, à « anarchiser » l'administration, à décourager le zèle et le désintéressement de la masse des agents de l'Etat.

Des impôts nouveaux sont en préparation pour compenser les résultats déplorable de l'imprévoyance et de la gabegie.

Un gouvernement, le plus antilibanais de l'histoire, qui s'est succédé à lui-même douze mois durant, a multiplié les provocations et les prébendes, les menaces et les largesses ; il a encouragé la délation, poussé au réveil des antagonismes confessionnels et régionaux ; il a consacré le favoritisme, etc. etc.

... (1) Ce qu'il y a de plus exécrable dans « l'impolitique » de ces douze et vingt-quatre mois, ce qu'il faut le plus reprocher au système de gouvernement — (unique et personnel, malgré tous les changements de décor) — ce n'est pas encore l'impéritie de nos gouvernements, ou leur indifférence hostile envers tout ce qui est d'intérêt général ; ce n'est pas leur inertie alternée de précipitation, non plus que le gaspillage de nos ressources, le sabotage du traité, la constante inapplication de la constitution. C'est surtout, c'est essentiellement le changement de toute la physionomie morale de notre pays : ce masque tourmenté du Liban 1937, cette douloureuse contraction des traits, ce visage meurtri où la lassitude, la misère et le doute ont imprimé leur marque.

On a connu le Liban à diverses époques, sous bien des aspects. Jamais encore sous cet aspect là.

... Le scandale, aujourd'hui, ne réside pas dans l'institution de nouveaux impôts. Le scandale est que nous sommes contraints de payer les frais de l'anarchie morale et politique et administrative organisée contre nous.

Écoutons maintenant l'Orient :

Cinq crises ministérielles en un an : on voudra bien convenir que le jeu est excessif et qu'à cette cadence il n'y a pas un Etat au monde qui ne finirait par sombrer dans l'anarchie.

Gouvernement de parti et gouvernement de coalition : toutes les expériences ont été tentées avec un égal insuccès.

La dernière expérience, dite « d'Union sacrée », a fait apparaître le danger des solutions improvisées dans les cabinets et les antichambres des Sérails (2). Tant que l'on s'obstinera dans ces positions et que l'on demeurera prisonnier de ces formules, il n'y a pas de chance, à notre avis, que l'on réussisse à tirer le char de l'Etat de l'ornière où il est embourbé.

(1) Les points placés au début d'un alinéa marquent une citation tirée d'un autre article (*Rédaction*).

(2) A Beyrouth, les bureaux du Gouvernement libanais sont au « Petit Sérail » et ceux du Haut Commissariat au « Grand Sérail » (*Rédaction*).

... Mais cet Etat justement n'existe pas, le pouvoir n'existe pas, l'autorité qui serait en mesure d'imposer des vérités salutaires à l'audience du grand public, qui ferait valoir les nécessités supérieures de l'intérêt national, et, en invoquant ces nécessités, appliquerait à la nation les justes rigueurs de sacrifices nécessaires, cette autorité, sévère et juste, respectée et crainte, n'existe pas dans les Sérails. Elle n'y a, depuis longtemps, jamais existé.

... Sous le régime des Sultans, l'Etat a toujours été l'oppresser, le spoliateur ; le tribut que l'on a payé pendant des siècles à Stamboul, nul bénéfice n'en est jamais revenu ; quand il acquittait sa part de la dette ottomane, le Libanais payait à l'Etat l'entretien des juges et des soudards qui n'avaient d'autre fonction que de le détrousser et de le faire pendre. Voler l'Etat, dans ces conditions, c'était se défendre. Voler l'Etat, c'était sauver tout ce que l'on pouvait des mains du voleur n° 1.

Y a-t-il grand'chose de changé à cet état d'esprit ? Y a-t-il grand'chose de changé, de 1913 à 1938, à ses causes morales profondes ?

... On ferait bien, cependant, d'y prendre garde. Pour la première fois, peut-être, la responsabilité de « nos amis, les Français » est évoquée et précisée. Par delà, l'autorité libanaise, c'est le Grand-Sérail, c'est le mandat, hommes et institution, qui est visé.

De son côté, le *Bachir* déclare :

Trop de mains collaborent à la préparation de la cuisine libanaise. Et c'est nous qui sommes comptables des malfaçons ? Tout le monde sait que l'accord *Ahdab-Khoury* a été déterminé par les recommandations et les conseils d'En-Haut (1). C'est ce pacte qui présida aux élections que l'on sait et fit cette Chambre qui exprime plus ou moins la volonté nationale. Comment peut-on soutenir, dans ces conditions, qu'on ne se mêle pas de la politique intérieure du pays.

Si ceux de « Là-Haut » voulaient laisser aux Libanais la libre gestion de leurs affaires intérieures, ils auraient dû leur laisser la liberté de choisir leurs députés.

... Depuis dix-sept ans, le Liban a subi quatre ou cinq formes de gouvernement ; chacune de ces expériences a été liquidée au milieu du mécontentement général.

La forme d'un gouvernement n'est rien. C'est le désintéressement des dirigeants qui compte. Nous demandons aux autorités responsables de mettre fin à ces continuelles expériences qui multiplient le désordre et généralisent l'anarchie.

Qu'on adopte une fois pour toutes une constitution quelconque. Mais qu'elle soit respectée et à l'abri de toute atteinte.

Non moins net, sinon plus violent, est le *Hardiss* :

C'est le gouvernement du « défi ». Le commerçant, l'agriculteur, le paysan, l'ouvrier, l'étudiant, le professeur, toutes les classes libanaises, du haut en bas et du bas en haut de l'échelle sociale, n'ont qu'une voix pour huer ce gouvernement monstrueux.

Pour le *Lissan ul Hall*, le devoir du mandat est de délivrer le pays de ce gouvernement de malheur.

Le mandat ne peut objecter qu'il ne peut intervenir dans les affaires intérieures libanaises ; nous lui répondons que, tant que le traité n'est pas entré en vigueur, le mandat reste notre seul et unique maître. Dans les circonstances où se trouve actuellement le pays, le devoir du mandat lui commande impérieusement, et plus que jamais, d'intervenir pour rétablir la paix au Liban.

(1) Allusion au Haut Commissariat (*Rédaction*).

Plus que jamais, le mandat doit aller jusqu'au bout de son autorité, comme il l'a déjà fait tant de fois, et dessaisir un gouvernement malfaisant qui ne rate jamais l'occasion d'insinuer que tous ses actes émanent des « volontés supérieures ».

... Ce n'est pas une crise politique qui secoue le pays, c'est une mascarade jouée par des individus intéressés.

... Il appartient au Haut-Commissaire de trancher ce nœud. Il est temps qu'il s'y décide. Si c'est le Président de la République, qu'attend-il ?

... Le Haut-Commissariat a encore un mot à dire, qu'il hâte ; il en est grand temps ; nous allons à un drame général.

Le *Bayrack* ne se montre pas moins net.

La constitution et la dignité du Liban, ils les ont foulées aux pieds ; ils ont dilapidé la fortune du pays et pourtant ils reviennent au pouvoir !

... Nous tournons dans un cercle vicieux. Le mandat s'effaçant, le Président de la République étant en sommeil ; qui, mais qui donc sortira le Liban de la boue où il s'enlise chaque jour un peu plus ?

Terminons enfin cette longue série de citations par cet extrait de la *Syrie* :

Depuis des mois, le pays n'est plus gouverné ; la Présidence de la République, à l'instar de celle de la France, n'est guère que le chapeau de Gessler ; le mandat s'efface ; le système parlementaire n'est qu'une parodie ; nul n'a souci de la chose publique ; la misère croît, et la rancœur et la désespérance ; la hausse incontrôlée du coût de la vie va rendre l'existence impossible à des milliers de malheureux... Faut-il s'étonner que les Libanais maudissent aujourd'hui ce qui se fait contre eux au nom du progrès ? Pourtant ils sont encore maîtres de décider de leur fortune sous condition que de la montagne restée saine parte le mot de ralliement contre la pourriture de la ville.

Tous ces articles, puisés dans des feuilles d'opinions confessionnelles et politiques diverses, présentent sous un jour vraiment sombre la situation politique actuelle au Liban. Leurs affirmations ont été confirmées par une haute personnalité religieuse de Beyrouth, Mgr Mobarrak, l'archevêque maronite.

Interrogé par un journaliste sur les raisons qui l'avaient poussé à s'abstenir d'aller, comme d'habitude, présenter ses vœux de nouvel an aux Représentants du mandat et au Gouvernement libanais, Mgr Mobarrak a répondu :

Comment aurais-je pu le faire alors que le pays est secoué de crises tragiques ; crise politique, crise économique, crise morale ? Pouvais-je féliciter un gouvernement qui a dilapidé les deniers publics, déterminé les horreurs électorales, dissous les formations libanaises, insulté et fait matraquer la jeunesse libanaise ? Pouvais-je le féliciter de la vie chère, qui atteint aussi bien les classes moyennes que les classes laborieuses du pays ? Non ! Je ne pouvais pas, en toute conscience, présenter mes vœux à un gouvernement qui a anarchisé l'administration et la justice et mis le Liban au bord de la faillite...

Le seul vœu que je puisse formuler, c'est de voir ce gouvernement s'en aller, et au plus vite...

Les représentants du mandat, qui sont la garantie du bonheur et de la liberté de ce pays, sont responsables vis-à-vis de la conscience française et de l'opinion internationale, de n'avoir pas mis fin à l'action d'un gouvernement qui a méconnu les notions les plus élémentaires de la justice et de l'honneur... Qui de nous eût pensé qu'après dix-neuf années de mandat, le Liban tomberait à ce niveau matériel et moral ? Ce que le Petit-Sérail a fait, le Grand-Sérail l'a toléré. Cela

remplit mon âme d'une tristesse infinie... Le peuple libanais, qui retrouve dans l'épreuve toutes ses énergies, saura manifester son mécontentement. Il ne faut pas que nos dirigeants abusent davantage de sa patience. Cette patience à des bornes qui ont été, depuis longtemps, dépassées.

Le traité franco-syrien. — *L'Asie française* a entretenu à diverses reprises ses lecteurs des aménagements que le traité franco-syrien pourrait recevoir avant d'être présenté à la ratification du Parlement français ; allusion avait été faite, notamment, aux garanties à donner aux minorités syriennes.

Dans le dernier bulletin (page 31), nous annoncions qu'un accord s'était établi à Paris entre le quai d'Orsay et M. Djemil Mardan Bey, président du Conseil de l'Etat de Syrie. Voici le texte de cet accord ; il s'agit d'un échange de lettres entre M. de Tessan, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et M. Djemil Mardan Bey.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de la lettre qu'à la date de ce jour (11 décembre 1937), elle a bien voulu me faire parvenir et dont je reproduis ci-après la teneur :

« Au cours des échanges de vues que mon séjour à Paris m'a permis d'avoir avec Votre Excellence, il nous a été donné d'examiner, dans toute leur ampleur, les diverses questions que, dans l'ordre tant politique et administratif qu'économique, soulève la mise en œuvre de la collaboration franco-syrienne, telle que celle-ci a été définie par le traité du 22 décembre 1936. L'occasion m'a été ainsi offerte de constater notre complet accord sur l'intérêt mutuel de nos deux pays à entretenir et à développer dans une atmosphère d'amitié confiante leurs relations, et sur les moyens les plus propres à les faire fructifier. Parmi les problèmes que nous avons débattus, il en est deux sur lesquels notre attention s'est portée d'une manière toute spéciale.

« Le premier concerne le statut des minorités. A cet égard, il m'est agréable de confirmer à Votre Excellence que, comme je l'ai souligné dans mes récentes déclarations au Parlement, les mesures prises après les regrettables incidents dont la Djézireh a été le théâtre, ont eu d'heureux effets. La situation dans cette région tend à redevenir normale. L'attachement de la Syrie à son existence nationale n'a rien qui ne se concilie avec le plein exercice des droits qui sont garantis aux communautés et aux individus, et auxquels se réfère l'annexe n° 5 au traité du 22 décembre 1936. Animé de ce sentiment, mon gouvernement se prépare à mettre en application la loi sur les mohafazats, qui est aussi conforme aux intérêts généraux du pays qu'aux intérêts particuliers de chacune des régions qui le composent.

« Le second de ces problèmes concerne l'exécution des clauses énoncées à l'annexe n° 2 au traité. La Syrie a conscience des bienfaits que, pour l'organisation de ses services publics, elle peut attendre du concours de la technique française. C'est dans cet esprit qu'au plus tôt, il conviendra de constituer le cadre permanent des fonctions en cause, et de recruter les agents qui auront à les occuper. Pour la désignation des titulaires, mon pays souhaiterait vivement qu'il y fût pourvu sur la présentation, par le gouvernement français, de candidatures qualifiées.

« Je me félicite d'être en mesure de donner à Votre Excellence les assurances qui précèdent. Je ne doute pas que, si besoin était, elles ne fussent de nature à la convaincre du désir profond et sincère qu'a la Syrie de pratiquer de manière large et confiante la

« politique que, reprenant et confirmant une tradition séculaire, le traité d'alliance a eu pour objet de définir ».

C'est très volontiers qu'au nom du gouvernement de la République, je prends acte des éclaircissements et des assurances que, spontanément, Votre Excellence a tenu à me fournir. Je ne doute pas que l'opinion française n'y voie une nouvelle preuve du vif désir de la Syrie de pratiquer dans un esprit large, confiant et sincère la politique d'alliance et de collaboration à laquelle nos deux pays sont également attachés et dont ils attendent, tous deux, le raffermissement des liens qui les unissent. De nos échanges de vues, j'emporte la certitude qu'en accord avec ses collègues, Votre Excellence aura à cœur de hâter l'entrée en vigueur de toutes les mesures qui nous sont apparues indispensables pour donner aux engagements souscrits de part et d'autre leur plein effet.

De mon côté, mon gouvernement, sensible à la valeur de ces apaisements, qui touchent à tous les domaines, et soucieux d'accélérer la mise en œuvre du nouveau régime, s'emploiera à obtenir que la Chambre des députés entreprenne l'examen du traité du 22 décembre 1936 avant le premier mars prochain. Dans l'intervalle, il s'efforcera de presser la solution des divers problèmes en suspens. Il est de l'intérêt commun des deux pays que l'ensemble du système soit effectivement organisé avant l'expiration des délais qui, ainsi que M. Viénot, mon prédécesseur, vous en a donné l'assurance à la date du 17 février dernier, courent à partir du premier janvier 1937.

Agréez, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

F. DE TESSAN.

Le 5 janvier, après son retour en Syrie, Djémil Mardan Bey a rendu compte de son voyage au bureau du bloc nationaliste damascain ; il n'a pu le faire, paraît-il, devant le Parlement, la session en cours étant affectée spécialement au budget. On doit remarquer que, dans plusieurs de ses déclarations, le Président du Conseil syrien a qualifié la France de « puissance alliée », omettant, sans doute volontairement, de se souvenir que le mandat existe toujours.

L'opposition, dont le docteur Chahbandar (toujours en Egypte, et représenté au Parlement par Monir Ajlani), a pris la tête, se renforce et devient agressive ; en échange, Djémil Mardan Bey suspend son journal et interdit ses réunions. On lui reproche de vouloir faire figure de dictateur ; verrons-nous la Syrie évoluer vers la dictature alors que son voisin, le Liban, ferait, jusqu'au bout, l'expérience d'un régime dont il déclare souffrir énormément ?

Quelle sera la portée des accords de Tessan-Djémil Mardan Bey ?

Le gouvernement syrien est-il décidé, depuis ces récents accords, à ne plus ignorer les minorités ? Avant qu'ils ne fussent conclus, M. Nain Antaki, directeur des Affaires Etrangères, avait démissionné du fait des difficultés qu'il rencontrait, en tant que chrétien, à exercer ses fonctions. Depuis, le gouvernement syrien, organisant son ministère des Affaires Etrangères, a créé huit emplois nouveaux : 3 directeurs adjoints, 3 vice-consuls, 2 secrétaires ; aucun de ces emplois n'a été confié à un chrétien. D'autres décrets en préparation n'accorderaient aucun poste aux éléments minoritaires. Or, le mandat français existe toujours. Que se passera-

t-il, malgré les récentes promesses, lorsque le gouvernement syrien sera indépendant et quand le Haut-Commissaire ne sera plus là « pour faire pencher la balance dans le sens du droit et de la justice », ainsi que l'écrit le correspondant damascain d'un journal de Beyrouth ?

Le Sandjak d'Alexandrette. — La date des élections dans le Sandjak d'Alexandrette a été fixée au 28 mars prochain pour le scrutin du premier degré et au 12 avril pour le scrutin du second degré. Elles seront surveillées par des représentants de la S. D. N. répartis en une commission électorale de cinq membres et seize délégués.

On sait (voir l'*Asie française* de janvier 1938, page 33) que le gouvernement turc avait fait des réserves sur le règlement électoral élaboré par la S. D. N. Le point de vue de la Turquie a été examiné à Genève le 26 janvier et le 1er février. La décision ci-après a été prise :

Dans les limites des dispositions et des textes adoptés par le Conseil le 29 mai 1937 et acceptés par la France et la Turquie, un comité du Conseil composé de représentants de la Belgique, du Royaume-Uni, de la France, de la Suède et de la Turquie, s'efforcera d'apporter au règlement élaboré par la commission électorale les modifications qui s'avéreront nécessaires. Le président de la commission électorale leur prêtera son assistance. Le comité statuera à l'unanimité.

Au cas probable où ce travail sera terminé avant la prochaine session du Conseil, le comité adressera au Président du Conseil le règlement qu'il aura définitivement arrêté.

Le Président du Conseil communiquera immédiatement, au nom du Conseil, à la puissance mandataire, ce règlement, aux fins de promulgation dans le Sandjak.

D'autre part, le comité prendra les décisions prévues aux paragraphes 8 et 9 du rapport adopté par le Conseil le 29 mai 1937, concernant, d'une part, la nomination des agents et personnels, et, d'autre part, la date des premières élections, étant entendu qu'il reculera, dans la mesure nécessaire, la date ultime du 15 avril 1938.

La presse syrienne annonce que, depuis plusieurs semaines de nombreux ressortissants turcs, pour la plupart descendants d'anciens habitants du Sandjak, viennent s'y fixer en vue des prochaines élections. Leur nombre atteindrait soit 2.500, soit 6.000 individus.

Les services des P. T. T. de Syrie refusaient jusqu'ici les lettres postées avec la mention turque *Hatay* au lieu d'Alexandrette. A la suite de démarches des autorités turques, cette restriction aurait été supprimée et le mot *Hatay* serait maintenant toléré.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

Le problème palestinien. — Le gouvernement de Londres a publié le 4 janvier, sous forme d'un Livre blanc, une déclaration sur la situation en Palestine. Il précise à cette occasion qu'il n'a nullement pris l'engagement de mettre

à exécution les recommandations de la Commission royale d'enquête présidée par le feu Lord Peel et qu'il se dispose, pour étudier les possibilités d'exécution pratique du plan proposé, à envoyer sur place une Commission technique.

Cette commission pourra suggérer toutes modifications au premier plan établi, notamment en ce qui concerne la délimitation des zones arabe et juive, ainsi que des enclaves destinées à rester sous le mandat anglais. Elle tiendra compte de la nécessité de réduire le nombre des Arabes et des entreprises arabes dans l'état juif et vice versa ; elle étudiera les mesures financières et économiques résultant du partage envisagé ; enfin, elle recherchera les garanties effectives à accorder aux minorités religieuses et raciales des deux zones.

Toute la presse anglaise a commenté ce Livre blanc. Le *Daily Herald* a déclaré que le partage est l'unique solution du problème palestinien et affirmé que les adversaires de ce projet ne sont pas en état de proposer une autre solution constructive. Pour le *Manchester Guardian*, le Livre blanc n'est pas aussi énergique que la déclaration faite par le gouvernement anglais après la publication du rapport Peel. Le *Daily Telegraph* a suggéré d'inclure le futur état juif dans l'Empire britannique. Enfin, le *Times* a reproché au gouvernement de Londres la lenteur de sa politique palestinienne.

Et le terrorisme continue. Onze rebelles ont été tués au cours d'un engagement près de Nazareth. A Jérusalem, un policier juif a été tué, un autre blessé. Près d'Hébron, un sous-officier anglais a été grièvement blessé. Le célèbre archéologue Starkey a été assassiné le 11 janvier alors qu'il se rendait en automobile d'Hébron à Tel el Douée. La répression reste sévère ; deux Arabes ont été pendus le 22 janvier, trois autres le 25.

Le nouveau Commandant supérieur des forces anglaises de Palestine. — Le major général Haining a été désigné pour prendre le commandement des forces anglaises de Palestine en remplacement du général Wawell.

En Transjordanie. — Par décision du Parlement de Transjordanie, les dispositions législatives devront, pour devenir exécutives, être désormais revêtues des signatures de l'Emir Abdallah et du Délégué britannique.

Un nouveau parti politique, appelé « Parti de la fraternité transjordanienne », s'est créé récemment. Son but est de servir les intérêts du pays dans le cadre d'une collaboration étroite avec la Palestine.

Le nouvel ambassadeur britannique à Bagdad. — Sir Peterson, qui a passé une partie de sa carrière en Egypte, où il fut notamment Haut-Commissaire *p. i.* à la place de Sir Miles Lampson, est nommé Ambassadeur de Grande-Bretagne en Irak.

La Banco di Roma en Irak. — Une succursale de Banco di Roma a été ouverte à Bagdad le 5 janvier.

Les écoles élémentaires dans le désert. — Tenant compte à la fois de l'essor pris à la fois par le pays et par les transports par avion, le gouvernement de l'Irak a inauguré au début de novembre dernier une première école primaire dans le désert de Syrie. C'est, en plein désert, à Rutbah, sur la route suivie par les avions se rendant à Bagdad, à 250 milles de la ville la plus proche, que cette école a été ouverte le 9 novembre 1937.

TURQUIE

La question d'Alexandrette. — Au moment où le gouvernement d'Ankara protestait contre le règlement électoral du Sandjak d'Alexandrette élaboré à Genève, la presse turque reprenait ses attaques contre la France. C'est ainsi que nous avons lu dans le *Tan*, le 7 janvier :

La politique d'attribution suivie dans le Sandjak d'Alexandrette et en Syrie par les représentants de la France rend inopérant l'accord réalisé à Genève le 19 mai ; elle sape la paix et l'ordre dans le Proche Orient. A Genève, la commission des mandats est l'instrument des machinations insidieuses des agents français du Sandjak décidés à violer les droits de la majorité turque lors des élections.

Le même jour, le *Kurun* écrivait :

La S. D. N. sera-t-elle la victime des intrigues du quai d'Orsay, dont les agents dans le Sandjak exercent toutes les pressions possibles à l'égard des Turcs ?

La Turquie (disait-il le lendemain) n'a pas signé l'accord de Genève pour que le gouvernement de Paris lui lie les mains et dirige à sa guise, par l'intermédiaire de ses agents de Syrie, les élections du Sandjak. L'attitude du Gouvernement français est inconciliable avec la logique et la saine raison.

Le *Kurun* ajoutait encore le 9 janvier :

Une entente est intervenue à Ankara entre les dirigeants turcs et Djémil Mardan bey, Président du conseil de Syrie. Le gouvernement syrien a reconnu les droits de la Turquie dans l'affaire du Sandjak d'Alexandrette ; c'est donc la France seule qui conteste ouvertement ces droits.

On a pu lire dans le *Djumhouriet* le 12 janvier :

Depuis que la situation intérieure en France est trouble, ce pays a perdu l'hégémonie militaire et politique qu'il détenait en Europe. Le bouleversement qui régnait en France provient pour une grande part de l'augmentation sans cesse croissante des allocations ou autres services à telle ou telle classe d'employés ou de fonctionnaires, dans le but de satisfaire les désirs de divers partis politiques. Cela, avec la réduction des heures de travail, les congés payés, les salaires élevés, a paralysé le commerce extérieur qui a subi une diminution de 65 p. 100.

La Turquie et l'Angleterre. — La Turquie a-t-elle adopté une politique de collaboration avec l'Angleterre ?

La construction de nouvelles fortifications sur les Dardanelles, dont avaient été chargés

des ingénieurs russes, aurait été confiée à des ingénieurs anglais.

Un groupement anglais aurait été pressenti pour l'aménagement d'un centre industriel près de Kutahia.

Dès le 2 décembre avait été signalée par le *Times* la signature d'un contrat entre le gouvernement turec et la firme Brassert and Co. limited, pour la construction et l'équipement d'une usine de fer et d'acier à Karabouk. On estime à près de 3 millions de livres sterling la dépense nécessitée par cette entreprise.

Une délégation financière anglaise, ayant à sa tête Sir John Maffey, est arrivée à Ankara le 12 janvier. Les directeurs des principales banques de Turquie doivent se rendre prochainement en Angleterre.

Ratification du pacte oriental. — La grande Assemblée nationale a ratifié le pacte oriental signé le 8 juillet 1937 entre la Turquie, l'Irak, l'Iran et l'Afghanistan.

Pour l'essor de l'aviation militaire. — L'Assemblée nationale, le même jour qu'elle ratifiait le pacte quadripartite (14 janvier), a voté un crédit extraordinaire de 7 millions de livres turques pour l'aviation militaire. Jusqu'à concurrence de 5 millions de livres, ce crédit sera consacré à l'achat d'appareils, et le reste à la construction d'aérodromes et de hangars.

Fermeture de la bourse de Stamboul. — Le gouvernement turec a décidé de fermer la bourse de Stamboul pendant trois ans et d'ouvrir une bourse à Ankara en avril prochain.

Vers un traité de commerce avec les Etats-Unis. — Une mission turque présidée par M. Faik Kurdoglou, sous-secrétaire d'état de l'Economie nationale, se rend en février aux Etats-Unis pour y négocier un traité de commerce destiné à remplacer le traité de commerce turco-américain qui avait été signé en 1929.

ARABIE

Accord tripartite entre le Yémen, l'Arabie Séoudite et l'Irak. — Un accord aurait été conclu en décembre 1937 entre les trois pays arabes : Yémen, Arabie Séoudite et Irak. Il concernerait les relations politiques, la protection mutuelle, la représentation diplomatique et l'échange de missions militaires.

Les droits du protectorat d'Aden sur l'Hadramaout. — Une dépêche de Londres, en date du 6 janvier, répond de la manière suivante à des articles de la presse italienne accusant l'Angleterre d'avoir annexé purement et simplement 100.000 milles carrés de territoire arabe :

A la suite de la publication d'un article affirmant que 100.000 milles carrés de territoires d'Arabie auraient été « annexés » par la Grande-Bretagne par un

simple « ordre en conseil », on rappelle dans les milieux diplomatiques anglais que l'ordre en conseil en question déclarait formellement que l'Hadramaout avait toujours fait partie du protectorat d'Aden. Il s'agissait donc de la régularisation d'une situation existante et non pas d'une annexion de nouveaux territoires.

Dans l'esprit du gouvernement anglais, ajoute-t-on, cette déclaration avait surtout pour but de préciser que la Grande-Bretagne ne reconnaîtrait aucun changement territorial que d'autres puissances pourraient viser à provoquer dans cette région de l'Arabie et qu'en particulier l'accord anglo-italien de janvier 1937, par lequel les deux gouvernements s'engageaient à maintenir le « statu quo » territorial en Méditerranée, ne modifiait en rien l'affirmation des droits du protectorat d'Aden sur l'Hadramaout.

Fédération des émirats du Golfe Persique.

— Nous avons déjà dit en décembre dernier (cf. la page 324) que les autorités britanniques tentaient à nouveau de mettre sur pied une fédération des principautés et sultanats du Golfe Persique.

Les Consuls britanniques intéressés se sont réunis à ce sujet à Bahrein au début de janvier 1938. La fédération envisagée s'établirait sur la base de l'autonomie administrative de chacun des petits états avec une représentation extérieure commune.

Comme nous l'avons indiqué, cette fédération serait liée à l'Angleterre par un traité.

Extrême-Orient

GÉNÉRALITÉS

Les lignes aériennes du Pacifique. — Ce n'est pas seulement dans des vues économiques que les principales nations riveraines du Grand Océan se préoccupent de l'organisation de services aériens par-dessus les immenses étendues de la plus grande masse océanique du globe (7.000 milles entre San Francisco et Manille) et de l'aménagement d'escales en cours de route. Les dirigeants de ces puissances sont mus autant, et même plus encore, par des préoccupations d'ordre militaire. Ce sont incontestablement, des soucis de cette nature qui ont, au milieu de janvier 1938, fait couvrir en un peu plus de vingt heures, par une véritable flotte de 18 avions américains, les 2.500 milles qui séparent San Diego de Californie de Honolulu (îles Hawaï). Cette remarquable traversée a conduit M. Ward Price à écrire, dans le *Daily Mail* du 20 janvier, un excellent article dont nous extrayons les lignes suivantes.

Depuis que des flottes aériennes franchissent le vide de l'Océan à deux cent milles à l'heure, le Pacifique a commencé à se rétrécir rapidement et toutes les puissances qui y ont des intérêts luttent à qui mieux mieux pour établir des routes aériennes à travers un océan dont le contrôle aura dans l'avenir une importance incalculable.

L'an dernier, les Clippers américains quadrimoteurs

ont survolé trente-six fois, à l'aller et au retour, les 7.000 milles qui séparent San Francisco de Manille (Philippines), faisant escale sur leur route aux Hawaï, dans deux atolls de coraux aménagés en stations de ravitaillement d'essence, et à l'île de Guam.

Des îles Hawaï se détache une autre ligne aérienne passant par un rocher solitaire appelé Kingman Reef et par les Samoa jusqu'à Auckland en Nouvelle-Zélande, et de Kingman Reef encore, un autre service sera bientôt inauguré vers Brisbane dans l'Etat de Queensland (Australie) et vers Tahiti, l'île française située dans le sud du Pacifique.

Et les Américains sont en train d'aménager une autre route aérienne du Pacifique qui inquiète les Japonais plus que toutes les autres. Elle suivra les îles Aléoutiennes qui, sur 1.500 milles, traversent comme un collier la gorge de mer de Behring, dans le nord du Pacifique. Dans ces îles, les Etats-Unis possèdent déjà une base aérienne à Dutch Harbour.

Les Japonais sont gravement exposés au danger d'attaques aériennes partant de Sibérie. Vladivostok est un pistolet visant le cœur du Japon, car les milliers d'avions que, d'après l'opinion générale, le gouvernement soviétique y maintient n'ont que 600 ou 700 milles à couvrir pour atteindre le territoire japonais.

Pendant ce temps, le Japon s'occupe activement d'aménager des lignes aériennes sur son front du Pacifique. La conférence de la paix lui a donné, dans cet Océan, toutes les possessions insulaires de l'Allemagne au nord de l'équateur. L'accord de Washington lui a interdit de les utiliser comme bases navales, mais maintenant le Japon les trouve précieuses comme bases aériennes. Je me rappelle le rire amusé qui éclata à Paris, il y a dix-neuf ans, quand les délégués alliés, à la conférence de la paix, découvrirent que l'une de ces possessions insignifiantes s'appelait l'île de Yap. La piqure d'épingle qui porte ce nom comique sur la carte de l'Océan Pacifique est maintenant la clé du réseau japonais de routes aériennes qui coupe en plein travers les lignes aériennes transocéaniques des Etats-Unis. Les Japonais ont aussi occupé récemment, entre Formose et les Philippines, une petite île appelée Pratas, qui pourrait servir de base aérienne pour menacer les transports maritimes dans le sud de la mer de Chine. Actuellement se tient à Tokio la première conférence aérienne entre le gouvernement japonais et ses administrations coloniales.

Bien que la Grande-Bretagne n'ait pas, dans le Pacifique, des intérêts aussi directs que les deux puissances dont les fronts de mer le bordent à l'est et à l'ouest, la défense de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des intérêts britanniques en Extrême-Orient nous amène à développer un peu tardivement nos forces aériennes dans cette région. Singapour est la principale base aérienne britannique sur le bord du Pacifique et l'on s'occupe d'aménager le triangle Singapour, Hongkong et Port-Darwin (au nord de l'Australie) en une zone où les forces aériennes britanniques pourraient agir sans être trop loin de stations de ravitaillement et de réparations.

Ainsi l'Océan Pacifique ressemble déjà à un vaste échiquier, de chaque côté duquel les adversaires font avancer des pions sous forme d'unités aériennes isolées. Bientôt ces unités seront suivies de puissantes flottes aériennes.

Nos lecteurs trouveront dans une toute récente *Revue des Deux Mondes*, celle du 15 janvier 1938 (aux pages 326-344), un intéressant article de M. René La Bruyère sur « la politique japonaise et les hydravions », qui complète celui de M. Ward Price et en précise certains points. Il donne, par exemple, le nom des deux atolls aménagés en stations de ravitaillement d'essence entre Honolulu et Guam; l'un est Midway (par 28° de latitude Nord), dont le port s'appelle Port Welles, et l'autre Wake

Island; il signale aussi que Dutch Harbour se trouve dans l'île d'Ounalaska, est complété par une nouvelle base aéronavale récemment installée dans l'île de Sitka (Alaska), d'où des avions doivent effectuer des vols de reconnaissance au-dessus des Aléoutiennes afin de déterminer l'emplacement le meilleur pour installer d'importantes bases aériennes dans cet archipel.

Quant à Pratas, les *Pratas Shoals* des Anglais, c'est un groupe d'îlots et de récifs situé à 180 milles dans le Sud-Est de Hongkong, dont les Japonais ont pris possession le 3 septembre et où se trouvaient déjà une station météorologique et un poste de télégraphie sans fil destinés à la surveillance des typhons.

CHINE

Centres d'éducation bombardés. — On s'est demandé si les nombreux établissements universitaires situés dans la zone des armées avaient gravement souffert des bombardements aériens et terrestres. L'Ambassade du Japon à Londres a répondu dans un communiqué à cette question. Tous les centres d'enseignement qui ont été endommagés sont ceux qui ont servi comme bases d'opérations militaires aux armées chinoises. Citons l'Université de Nankai, à Tientsin; l'Ecole secondaire des Filles de Nankin; l'Université de Tungehi et l'Ecole secondaire de Woosung; l'Université de Chiao-Tung; l'Ecole de Commerce de Changhaï, etc.

Pour d'autres établissements scolaires de Changhaï, c'est leur proximité de l'aéroport et de la fabrique gouvernementale de ciment, objectifs des attaques aériennes japonaises, qui fut la cause des dommages qu'ils subirent.

Suivant une information transmise par *Asia Press*, le Ministère de l'Education du gouvernement provisoire de Pékin travaille activement, avec l'aide de l'armée japonaise, à la reconstruction des centres d'éducation endommagés au cours des hostilités. Le Ministre de l'Education a déclaré aux journalistes étrangers que le gouvernement provisoire est fermement décidé à protéger la culture chinoise et à la sauvegarder à tout prix. L'aide que lui apporte l'armée japonaise démontre clairement (dit *Asia Press*), que les dommages causés aux Universités pendant le cours des hostilités n'ont pas été dirigés par une volonté de destruction préméditée. Le Ministre a réuni les représentants des universités et leur a donné l'ordre de préparer la réouverture des cours.

Contrôle de l'économie chinoise. — Dès son installation à Tchongking, le gouvernement national chinois a décrété pour la durée de la guerre un contrôle sévère de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Le mouvement des marchandises suivantes sera particulièrement

suivi : métaux, combustibles, ciment, alcool, caoutchouc, matériel électrique, produits alimentaires, huiles végétales, coton, chanvre, soie, papier, thé, sel, sucre, peinture et bois.

L'usage des produits de luxe et le fonctionnement des entreprises non indispensables pourront être interdits ou restreints.

Le contrôle s'exercera directement par l'autorité militaire ou par l'intermédiaire d'organismes spéciaux. En outre, le décret interdit les grèves de toute sorte. Il punit de mort ou des travaux forcés la fourniture à l'ennemi de matières premières et de produits fabriqués, l'espionnage industriel, le sabotage, la fermeture injustifiée des usines et l'agitation tendant à déclencher des grèves.

Liaison routière Setchoan-Sinkiang.

Des instructions ont été données par le gouvernement national chinois, en accord, vraisemblablement, avec l'U. R. S. S., pour la construction d'une route qui reliera le Setchoan à la Russie et permettra aux armées russes d'atteindre la Chine en quinze jours au lieu de six mois qu'il faut actuellement.

Les Chinois annoncent que la route ira du Setchoan à Lancheou, puis à Hami dans le Turkestan, pour atteindre Ouroumtsi, capitale du Sinkiang, d'où la route rejoindra la frontière russe.

Des travailleurs ont déjà été engagés tout le long du parcours et leur total ne serait pas inférieur à 700.000 hommes, y compris plusieurs milliers d'ingénieurs et de surveillants.

Dans la Chine du Nord. — M. Wang Ke Min, président du Comité exécutif du gouvernement provisoire de Pékin, a fait une déclaration importante au sujet de la réforme douanière qui a été opérée le 22 janvier. Il a notamment souligné que les surtaxes douanières établies par le gouvernement central du maréchal Chang Kai Shek seront supprimées pour faciliter le développement économique de la Chine. Un impôt supplémentaire de 5 p. 100 sera cependant institué de manière à secourir la population souffrant de la guerre et à reconstruire les régions dévastées.

En outre, le gouvernement espère garantir le service des emprunts étrangers par l'amélioration des douanes maritimes. Les nouveaux tarifs de douane pour l'exportation seront de 1/3 jusqu'à 1/2 des anciens droits. Pour les importations, une réduction de 35 p. 100 sur les anciens tarifs a été effectuée. Les exportations de graines, de laine, de coton brut et de minerai sont exemptes de tous droits. Les marchandises de première nécessité (couvertures de coton, tissus de laine, fils de soie artificielle, semences, poisson cru, poisson fumé, pommes, riz, farine, autres céréales) et le matériel de construction, outillage minier, outils, machines pour la métallurgie ne paieront que des droits d'entrée réduits ou seront même exonérés de tous droits à l'importation.

M. Wang Ke Min a déclaré que le Mandchoukouo et le territoire à bail du Kwantoung seraient soumis au même régime que les autres pays étrangers. Cette déclaration détermine nettement la politique du gouvernement provisoire, qui a déjà reconnu, *de facto*, le gouvernement de Sinkiang. On attache une grande importance aux déclarations du porte-parole du gouvernement provisoire, spécifiant que les tarifs spéciaux du Hopei Oriental seront abolis, et que cette province sera soumise à la réglementation douanière qui a tout récemment été établie par le gouvernement provisoire de Pékin.

Le budget du Mandchoukouo. — Les estimations du budget du Mandchoukouo, pour la prochaine année fiscale ont été approuvées à la réunion extraordinaire du Conseil d'Etat de Sinkiang.

Le bilan général atteint 304.555.000 yuans, alors que les dépenses du bilan spécial s'élèvent à 1.038.572.518 yuans contre un revenu de 1.128.936.828 yuans. Les dépenses du bilan spécial montrent une augmentation considérable sur celles de l'année précédente, augmentation se chiffrant par 585 millions de yuans. Cette augmentation est due aux nombreuses dépenses extraordinaires nécessaires pour le développement industriel du Mandchoukouo.

Les dépenses du bilan général, qui sont en augmentation de 56 millions de yuans sur celles de l'année précédente, comprennent les postes suivants : Maison Impériale, Ministère des Affaires Générales, Département pour la préservation de la paix, Département des Affaires Civiles, Ministère de la Justice, Ministère de l'Industrie, Ministère de l'Economie, Ministère des Communications.

L'exploitation des ressources de Mongolie.

— Divers groupements industriels japonais poussent activement les préparatifs pour la mise en valeur des ressources naturelles de la Mongolie Intérieure. Une société, la *China Development Company*, organise l'exploitation des mines de fer de Lungyen avec le concours financier de la Banque Industrielle du Mandchoukouo. Grâce à un prêt de 50 millions de yen, les travaux purent commencer dès le début de cette année. Quant au stock de 60.000 tonnes de minerai qui avait été constitué par l'ancienne société, il est dirigé sur le Japon à raison d'un envoi quotidien de 600 tonnes.

En même temps, la Société Mongolie-Sinkiang a commencé l'exploitation des mines de charbon de Tatong. La vente du combustible sera faite par la *China Development Company*. Suivant les prospections entreprises par le docteur Kubo, des houillères de Fushun, les gisements de Tatong sont pour ainsi dire inépuisables. La région où l'exploitation a commencé pourra livrer de 25 à 30 millions de tonnes par an.

D'autre part, en dehors du syndicat formé récemment pour l'achat, sous forme d'exclu-

sivité, de la laine brute de Mongolie, une société semi-officielle doit être constituée afin de favoriser et d'encourager l'élevage du bétail et, en particulier, du mouton.

Une société au capital de 15.000.000 de yen sera chargée de l'exploitation du télégraphe, du téléphone et de la poste. Le capital en sera souscrit par la Compagnie du Télégraphe et du Téléphone du Japon, par la Compagnie du Télégraphe et du Téléphone du Mandchoukouo et par le gouvernement de la Mongolie.

Enfin, une « Compagnie du Chemin de fer de la Mongolie et du Sinkiang » sera constituée au capital de 6.000.000 de yen afin de prendre en charge et d'améliorer le service d'autobus qui relie Kalgan à Kolin. La Manufacture d'Automobiles Dowa, de Mandchourie, sera actionnaire de cette Compagnie de Chemin de fer et elle aura l'exclusivité de la fourniture des voitures automobiles.

L'agitation panislamique et le Japon. —

A en croire la presse chinoise, des troupes musulmanes du Sud du Sinkiang seraient arrivées à Lan Tcheou Fou, capitale du Kansou. Sous la conduite du général Ma Tchong Ing, ces troupes viendraient prendre part à la guerre contre le Japon.

On se souvient que le général Ma Tchong Ing a mené une guerre de plusieurs années contre le général Chen Che Tsai, gouverneur du Turkestan chinois. Battu finalement, le général Ma passa en Russie ; il y aurait étudié à l'École de Guerre de Moscou. Agé de 28 ans seulement, ce chef musulman est respecté, dit-on, par les populations coreligionnaires du Nord-Ouest et surtout du Kansou et du Sinkiang.

A ce propos, il est intéressant de rappeler que l'émir Kurbangali, le chef des réfugiés du Turkestan soviétique, réside depuis quelque temps à Tokio.

Lors de la pose de la première pierre de la mosquée de Tokio, l'émir fit cette déclaration :

Depuis 1931, nous publions un organe que nous faisons parvenir aux Musulmans dispersés dans quarante-quatre Etats. Grâce à l'appui des Japonais, nous créerons un vaste empire musulman, malgré les manœuvres d'une certaine puissance. Toute l'Asie appartiendra aux Asiatiques. La mission du Japon est de faire reprendre à la Chine une conscience asiatique. La Russie devra repasser l'Oural et les Européens devront rentrer en Europe.

L'émir Kurbangali est l'inspirateur de l'agitation panislamique dans le Mandchoukouo, la Mongolie, la Chine et l'Asie Centrale sous le drapeau anticommuniste.

JAPON

Les ambitions japonaises appréciées par un Chinois. — Sous les auspices de la Ligue autrichienne pour la Société des Nations, le premier secrétaire de la légation de Chine à Vienne,

le Dr Feng-Shan-Ho, a fait à Vienne même, au milieu d'octobre 1937 une conférence dans laquelle il a nettement exposé la grandeur des visées japonaises et les raisons pour lesquelles le Japon était, sans avoir déclaré la guerre, entré en lutte avec la Chine. Si répétées qu'aient été ces idées depuis quelques mois, il n'est pas inutile de les redire encore, surtout quand elles sont résumées avec la clarté et la vigueur que le docteur Ho a montrées dans son exposé, dont voici un résumé tiré du *Neues Wiener Journal* du 20 octobre 1937.

Le Japon, dont les visées extérieures sont exorbitantes, a énoncé, dès 1900, sa doctrine panasiatique et tenta de la rendre populaire au moyen d'une propagande d'ample envergure. Mais il n'entend pas s'en tenir à la formule de « l'Asie aux Asiatiques » ; ses visées vont bien au delà, car le Japon songe à fédérer tous les peuples n'appartenant pas à la race blanche. Le Japon, en tant que peuple de couleur, revendique la direction de tous les peuples de couleur qui — c'est lui qui le prétend — sont opprimés par les Européens.

Mais si le Japon s'attribue ce rôle de libérateur, comment expliquer qu'il ait recours à tous les moyens pour empêcher la consolidation nationale de la Chine ? Cette contradiction a été l'objet de diverses considérations émises par des personnages japonais éminents. Ainsi le ministre-président japonais Tanaka a avoué franchement, dans son mémoire, que le grand danger pour les plans japonais serait le réveil de la Chine.

En ce qui concerne le prétendu surpeuplement du Japon, dont on excipe volontiers pour justifier des accroissements de territoires, on sait, cependant, que l'immigration japonaise est minime dans les territoires conquis. Il en est ainsi à Formose, en Corée et en Mandchourie. Au Japon, la superficie mise en culture ne représente que 15 p. 100 du sol, situation lamentable qui a pour causes les procédés primitifs de culture, l'endettement du paysan et les charges fiscales qui pèsent sur lui, de telle sorte qu'il ne peut ni émigrer ni cultiver de nouveaux terrains.

Le nerf vital de la civilisation occidentale est en péril. Le parti militaire japonais suit en Chine une méthode qui conduit forcément à des complications voulues et adaptées à ses vues. Cette méthode consiste pour le Japon à contraindre la Chine d'instituer des zones dites « délimitarisées », où se produisent comme à l'improviste des mouvements autonomistes qui se trouvent tellement forts, que ces zones sont appelées à se détacher de la Chine. Il est compréhensible que la Chine s'oppose à ce jeu de ruse et de violence, qui mène au morcellement de son territoire. Ainsi s'est formé, sous le nom de « Vie nouvelle », un mouvement dont le but est d'instaurer une renaissance complète du pays : si la Chine avait encore trois ou quatre années disponibles, l'Etat serait consolidé, aux points de vue économique et militaire. C'est ce que le Japon veut empêcher à tout prix.

Mais les Européens doivent bien se rendre compte que le Japon opère selon un programme gigantesque qui veut atteindre le nerf vital de la civilisation occidentale. Le Japon méprise le monde européen tout entier et entend briser absolument sa prédominance.

La population japonaise. — Le bureau ministériel de statistique a évalué la population totale de l'empire à 103.000.000 d'âmes à la date du 1^{er} décembre 1937.

Ce chiffre comprend : 71.372.400 habitants pour le Japon ; 23.640.000 pour la Corée ; 5.445.700 pour Formose ; 338.500 pour Sakhaline ; 194.400 pour le territoire à bail du Kwantoung ; 70.000 pour les territoires sous mandat du Pacifique, et 2.016.000 Japonais habitant à l'étranger.

La population a triplé depuis 1868, époque où elle atteignait seulement le total de 34 millions d'habitants. On note qu'en partant de 30 millions au début de l'ère Meiji, la population a passé à 50 millions en 1898 et à 90 millions en 1918, pour aboutir à la veille de 1938 au chiffre que nous venons d'indiquer.

Une mission commerciale en Allemagne.

Le 14 octobre dernier, le Ministre de l'industrie et du commerce, le Vice-Amiral Takuo Godoh, est parti pour se rendre en Allemagne en qualité de délégué de la Fédération économique du Japon. Le but de ce voyage est de se mettre en rapports avec les milieux économiques allemands.

Asie Anglaise

ÉTABLISSEMENTS DES DÉTROITS

La nouvelle base navale. — C'est le 11 février qu'est attendue l'inauguration, par le Gouverneur des Straits-Settlements, de la nouvelle base navale. Elle sera marquée notamment par l'ouverture de la nouvelle cale de radoub. L'ensemble des travaux n'a pas coûté moins de 9 millions de livres sterling. De hautes personnalités de la marine britannique, des représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de Hong-Kong, assisteront à la cérémonie, témoignant par leur présence de l'importance attribuée à Singapour dans la défense impériale. Le bâtiment amiral du Commandant en chef des Indes orientales et plusieurs navires de la marine royale de l'Inde sont attendus à Singapour.

Dans les premiers jours de février sont prévues des manœuvres combinées, auxquelles prendront part 10.000 hommes de troupes, 25 navires de guerre et une nombreuse aviation.

Des batteries de côte de 375 et 450 mm., qui sont les plus puissantes du monde, entreraient pour la première fois en action. D'autre part, le *Daily Herald* annonce que quelques-unes des unités d'aviation du Proche-Orient préparent un déplacement vers l'Est.

La construction de la base de Singapour rappelle le *Times*, a nécessité d'immenses travaux : un bassin à flot et un bassin de radoub dont les dimensions sont analogues à celles du bassin de Southampton destiné à la *Queen-Mary*, peuvent recevoir les plus grands navires de guerre. Un grand bassin flottant complète cet équipement.

Pour l'aménagement de ce port de guerre, plus de 6 millions de yards cubes de terre ont été creusés et plus de 8 millions de yards cubes ont été nécessaires pour combler les marécages à travers lesquels ont été poursuivis les travaux.

BIBLIOGRAPHIE

ODORIC DE PORDENONE : **De Venise à Pékin au moyen-âge.** Adaptation d'Henriette Dumoulin, préface de René Grousset. Paris, P. Téqui, s. d. (1938), in-12 de XXVIII-126 pages, avec une carte.

Nous n'aimons pas beaucoup les adaptations, car leurs auteurs obéissent trop souvent à leur goût per-

sonnel et laissent de côté bien des indications ayant leur prix, soit au point de vue géographique, soit encore au point de vue historique ou psychologique. Reconnaissons du moins que celle-ci est fort bien encadrée par la préface de René Grousset, qui a le double mérite de remettre le récit d'Odoric de Pordenone dans son milieu historique et d'en montrer nettement l'itinéraire, puis par l'appendice, qui rapproche du voyage du pieux franciscain italien celui du nestorien chinois Rabban Cauma, effectué en sens inverse (de Pékin à Rome) à la fin du XIII^e siècle. Une bibliographie très générale et une carte de l'Asie au XIII^e siècle (avons-nous tort de l'attribuer à René Grousset) complètent ce petit volume, par lequel est inaugurée la collection des « Beaux voyages d'autrefois ».

CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers

PORT-SAID
DJIBOUTI
COLOMBO
SINGAPORE
SAIGON
TOURANE
HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme
en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

Le Gérant F. GRISARD

Imprimerie Alençonnaise, Place du Cours, Alençon